



LA FINANCE VERTE & LA FINANCE DURABLE

ENSEIGNANTS ORLEANS-TOURS 19 12 2023



SOMMAIRE

- ✓ **Définitions de la finance verte et finance durable.**
- ✓ **Éléments de cadrage international, européen et français**
- ✓ **Le circuit du financement de l'économie, les instruments financiers liés à la finance verte et durable**
- ✓ **Le rôle des États et Gouvernements**
- ✓ **Le rôle des Banques Centrales**
- ✓ **Questions - Réponses**



RESSOURCES SES AVEC UN ANGLE EDUCFI



J'enseigne

Je me
forme

Scolarité de
l'élève

Écoles et
établissements

**Disciplines et
thématiques**



éducation à la citoyenneté - valeurs républicaines

mathématiques (discipline)

sciences économiques et sociales (discipline)

Show more tags ▾

Sommaire

Les objectifs de l'EDUCFI

Le passeport EDUCFI au collège
et au lycée professionnel

Les ressources pour
accompagner la mise en œuvre
de l'EDUCFI

Pour aller plus loin



Éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI)



RESSOURCES SES AVEC UN ANGLE EDUCFI : PARCOURS 1

Sciences économiques et sociales	Seconde GT	-Parcours 1 - Formation, lien social, inégalités et culture financière	<i>Comment les économistes, les sociologues et les politistes raisonnent-ils et travaillent-ils ?</i> Quel est le lien entre le niveau de formation et les connaissances financières ?
Sciences économiques et sociales	Première	-Parcours 1 - Formation, lien social, inégalités et culture financière	<i>Comment se construisent et évoluent les liens sociaux ?</i> Quel est le lien entre la fragilité financière, le surendettement et le risque d'exclusion sociale ?
Sciences économiques et sociales	Terminale	-Parcours 1 - Formation, lien social, inégalités et culture financière	<i>Quelles inégalités sont compatibles avec les différentes conceptions de la justice sociale ?</i> Quelles politiques publiques face au surendettement, à la fragilité financière et aux inégalités de patrimoine ?



RESSOURCES SES AVEC UN ANGLE EDUCFI : PARCOURS 2

Sciences économiques et sociales	Seconde GT	-Parcours 2 - L'environnement : enjeux économiques et politiques publiques	<i>Comment les économistes, les sociologues et les politistes raisonnent-ils et travaillent-ils ?</i> Quel est le lien entre le niveau de croissance et les émissions de GES ?
Sciences économiques et sociales	Première	-Parcours 2 - L'environnement : enjeux économiques et politiques publiques	<i>Quelles sont les principales défaillances du marché ?</i> Comment expliquer la dégradation de l'environnement et quelles sont les solutions envisageables ?
Sciences économiques et sociales	Terminale	-Parcours 2 - L'environnement : enjeux économiques et politiques publiques	<i>Comment expliquer les crises financières et réguler le système financier ?</i> La politique monétaire peut-elle contribuer à verdir l'économie ?



RESSOURCES SES AVEC UN ANGLE EDUCFI : PARCOURS 3

Sciences économiques et sociales	Seconde GT	-Parcours 3 - Financement de l'économie, politique monétaire et gestion des risques en période de crise	<i>Comment les économistes, les sociologues et les politistes raisonnent-ils et travaillent-ils ?</i> Quel lien existe-t-il entre le niveau de revenu et le niveau d'épargne ?
Sciences économiques et sociales	Première	-Parcours 3 - Financement de l'économie, politique monétaire et gestion des risques en période de crise	<i>Comment les agents économiques se financent-ils ?</i> Quel financement des agents économiques en période de crise ?
Sciences économiques et sociales	Terminale	-Parcours 3 - Financement de l'économie, politique monétaire et gestion des risques en période de crise	<i>Quelles politiques économiques dans le cadre européen ?</i> Quelle politique monétaire après la crise sanitaire de la Covid-19 ?



RESSOURCES SES AVEC UN ANGLE EDUCFI : PARCOURS 4

Sciences économiques et sociales	Seconde GT	-Parcours 4 - Production, entreprise et mondialisation	<i>Comment crée-t-on des richesses et comment les mesure-t-on ?</i> Comment créer une entreprise viable sur un territoire donné ?
Sciences économiques et sociales	Première	-Parcours 4 - Production, entreprise et mondialisation	<i>Comment les entreprises sont-elles organisées et gouvernées ?</i> Quelles entreprises survivent ?
Sciences économiques et sociales	Terminale	-Parcours 4 - Production, entreprise et mondialisation	<i>Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ?</i> Faut-il relocaliser les activités économiques ?



SOMMAIRE

- ✓ **Définitions de la finance verte et finance durable.**
- ✓ **Éléments de cadrage international, européen et français**
- ✓ **Le circuit du financement de l'économie, les instruments financiers liés à la finance verte et durable**
- ✓ **Le rôle des États et Gouvernements**
- ✓ **Le rôle des Banques Centrales**
- ✓ **Questions - Réponses**



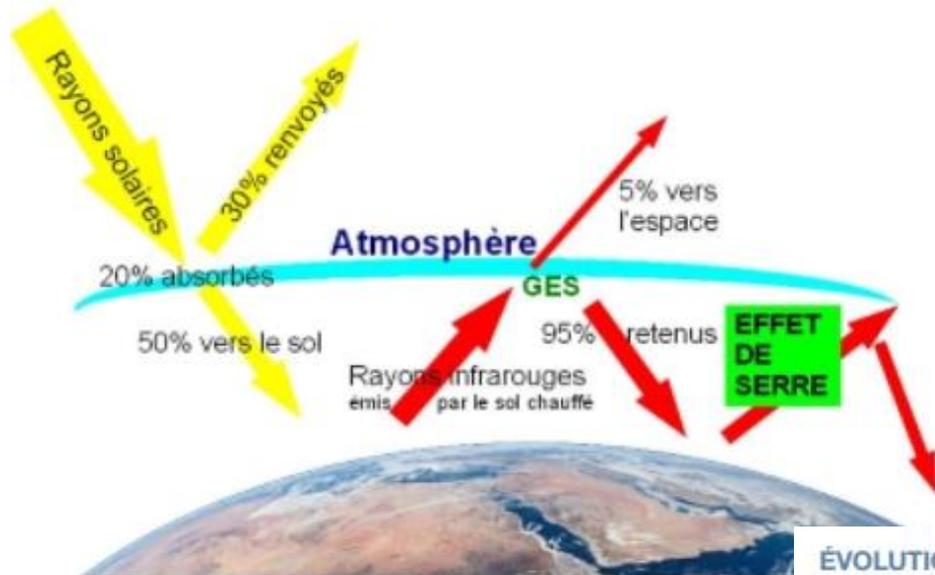
QU'EST-CE QUE LA FINANCE VERTE ?

La « finance verte » désigne l'ensemble des initiatives de financement au profit d'investissements bénéfiques à l'environnement et la biodiversité (*Green Finance Study Group – groupe de travail du G20, rapport 2016*).





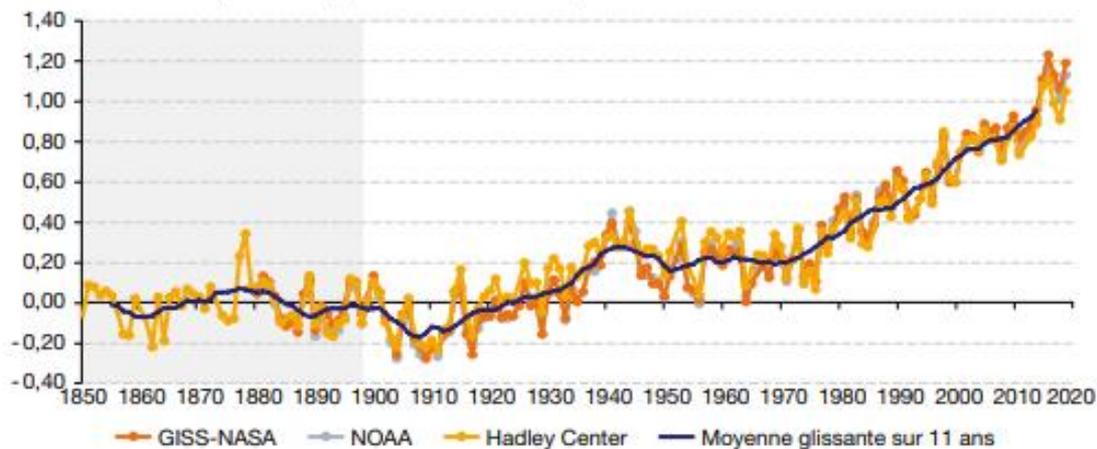
CHANGEMENT CLIMATIQUE : UNE MENACE MONDIALE



ÉVOLUTION DE LA TEMPÉRATURE MOYENNE ANNUELLE MONDIALE DE 1850 À 2019

En °C

Anomalie des températures (référence 1850-1900)



Note : en grisé la période préindustrielle 1850-1900.

Sources : NASA ; NOAA ; Hadley Center

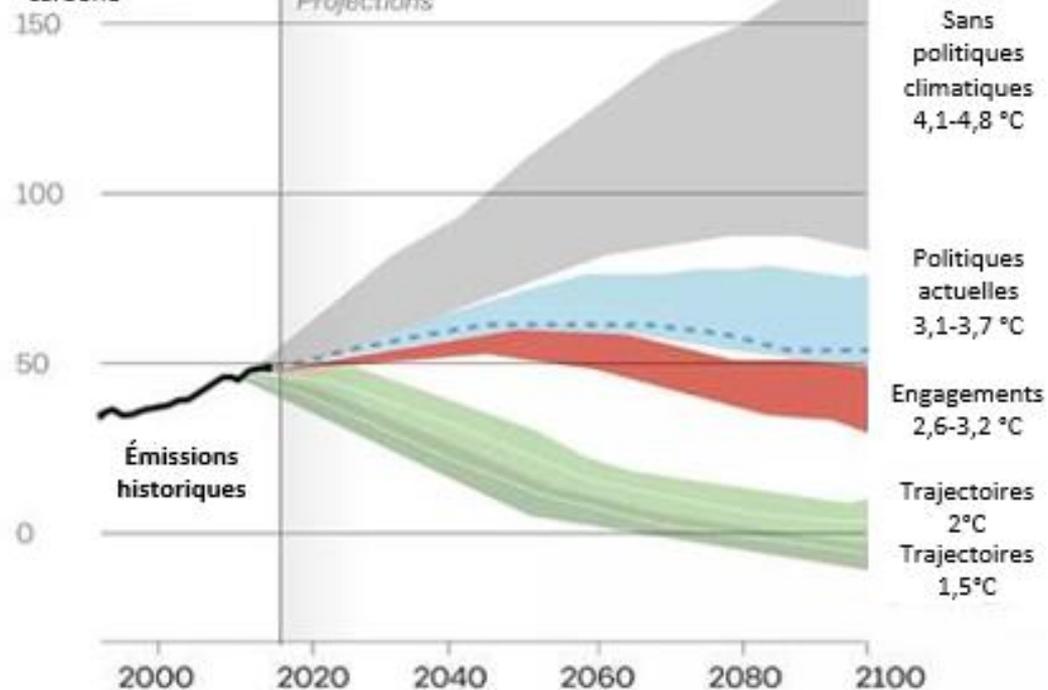


CHANGEMENT CLIMATIQUE : UNE MENACE MONDIALE

Effet des engagements et politiques actuels

Émissions mondiales de gaz à effet de serre

Gigatonnes de
dioxyde de
carbone



Source: Climate Action Tracker





QUI PEUT AGIR POUR FAVORISER LA TRANSITION ENERGETIQUE ?

États

Entreprises

Ménages

Banques
centrales

Systeme
financier

» COMMENT PARVENIR A NOS AMBITIONS EN MATIERE DE FINANCE VERTE ?

Cela dépend de notre capacité à financer des investissements avec impact environnemental positif, ce qui nécessite une (ré)allocation massive des capitaux...le plus tôt possible



LE SYSTÈME FINANCIER PEUT PARTICIPER A UNE REALLOCATION DES FLUX FINANCIERS

Banques

Assurances

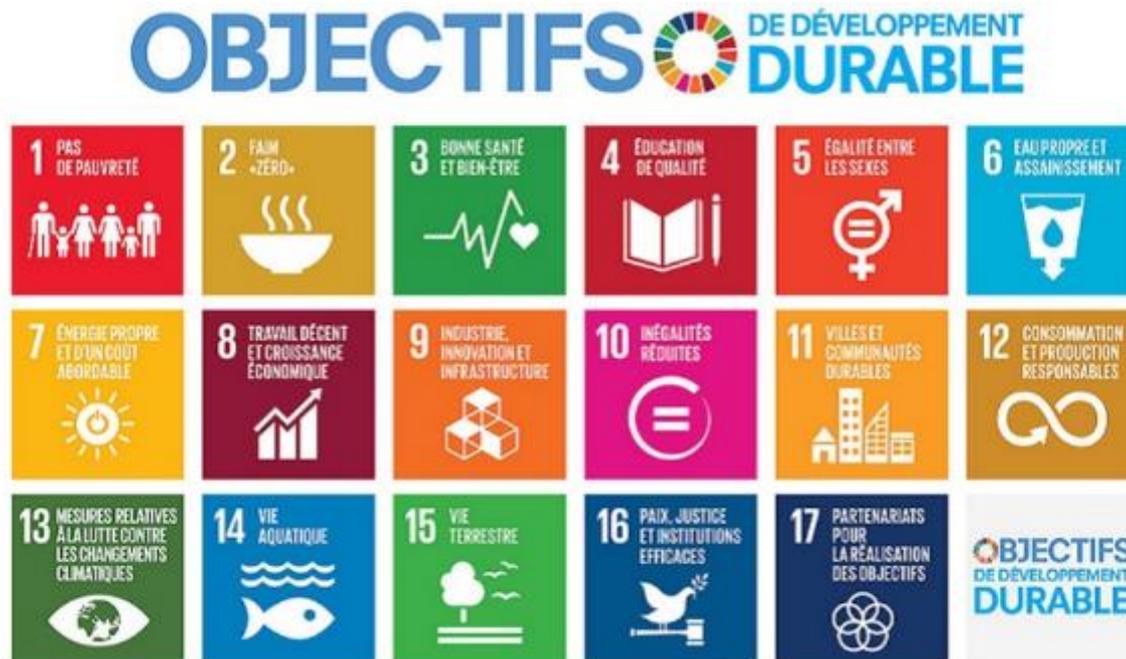
Fonds

Infrastructures de marché



QU'EST-CE QUE LA FINANCE DURABLE ?

La finance durable désigne l'ensemble des initiatives de financement au profit d'investissements qui répondent à des préoccupations socio-environnementales.





DES LABELS POUR FAVORISER LA REALLOCATION DES FLUX FINANCIERS

Finance durable

Finance
solidaire

Finance
responsable

Finance
verte



GREENFIN LABEL
FRANCE FINANCE VERTF

LABEL BAS
CARBONE



PARTIE 2 : ELEMENTS DE CADRAGE INTERNATIONAL, EUROPEEN ET FRANCAIS



CADRE INTERNATIONAL ET CADRE EUROPEEN



United Nations
Framework Convention on
Climate Change

Accord de Paris

- Pour la première fois, toutes les nations s'engagent à lutter contre le changement climatique.
- Objectif central : maintenir l'augmentation de la température au cours de ce siècle à un niveau bien inférieur à 2°C et poursuivre les efforts pour limiter encore davantage cette augmentation à 1,5°C.
- Cet accord exige de toutes les parties qu'elles fassent tout leur possible pour présenter des « contributions déterminées au niveau national » (CDN) et qu'elles renforcent ces efforts dans les années à venir.



Objectifs de développement durable

- Le 25 septembre 2015, les pays ont adopté un ensemble d'objectifs pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous dans le cadre d'un nouveau programme de développement durable (voir Annexe).
- Chaque objectif a des cibles spécifiques à atteindre dans les 15 prochaines années.



Convention sur la diversité biologique

- la conservation de la diversité biologique ;
- l'utilisation durable de la diversité biologique ;
- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.



Cadre énergie-climat 2030

- feuille de route pour la réduction des gaz à effet de serre, en augmentant la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique et en améliorant l'efficacité énergétique.



Directive-cadre sur les déchets

- principe « pollueur-payeur » ;
- objectifs de recyclage et de valorisation à atteindre d'ici à 2020 (50 % pour les déchets ménagers et 70 % pour les déchets de construction et de démolition).



Directive-cadre sur l'eau

- lutte contre la pollution des eaux urbaines résiduelles et de l'agriculture ;
- plan de gestion des bassins hydrographiques.

Pacte vert de l'UE
2019

Plan de relance de l'UE :
Next Generation EU
2020



IMPORTANT

Publiée au Journal officiel le 24 août 2021

Loi de transition énergétique pour la croissance verte (août 2015)

- feuille de route pour réduire la consommation énergétique ;
- promotion de la croissance verte (qui devrait faire augmenter le PIB à hauteur de 1,5 % en 2030).

Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (août 2016)

- cadre législatif ambitieux pour préserver la biodiversité ;
- création de l'Agence française pour la biodiversité.

Loi énergie-climat (novembre 2019)

- cadre législatif ambitieux pour la stratégie bas-carbone.

Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (février 2020)

- cadre législatif ambitieux sur l'économie circulaire ;
- interdiction des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040.

Projet de loi climat et résilience (2021 – actuellement à l'étude au Parlement)

- de vastes travaux menés par un groupe de 150 citoyens ;
- une approche intersectorielle pour atteindre les objectifs de la France en matière de carbone.

Plan national santé environnement 2015-2019

Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020

Plan d'action climat 2017

Stratégie nationale bas-carbone 2050

Plan Biodiversité 2018

Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020

Programmes d'investissements PIA 1 (2010) et 2 (2013)

Programmes d'investissements PIA 3 (2019) et 4 (2021) GPI : 2017

Feuille de route pour l'économie circulaire 2018

Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée 2019

40 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990*



Neutralité carbone nette en 2050

LA COP 21 OU L'ACCORD DE PARIS

Accord de Paris de 2015 sur le climat : principaux objectifs



TEMPÉRATURES

Contenir le réchauffement « bien en deçà de 2°C », « Poursuivre l'action menée pour limiter l'augmentation des températures à 1,5°C »



FINANCEMENT

Les pays riches doivent fournir 100 milliards de \$/an à partir de 2020, un « plancher »

Nouvel objectif chiffré « d'ici 2025 »



DIFFÉRENCIATION

Les pays développés doivent continuer de « montrer la voie » en matière de réduction de GES*

Les pays en développement doivent « accroître leurs efforts d'atténuation » en fonction de leur situation



OBJECTIF D'ÉMISSIONS

Plafonnement des émissions de GES* « dans les meilleurs délais »

À partir de 2050 : réductions rapides pour un équilibre entre émissions dues à l'Homme et celles absorbées par les puits de carbone



PARTAGE DES EFFORTS

Les pays développés doivent apporter des ressources financières pour aider les pays en développement

Les autres pays sont invités à fournir un soutien « à titre volontaire »



MÉCANISME DE RÉVISION

Révision tous les 5 ans
Premier bilan obligatoire en 2025

Chaque révision doit représenter une progression par rapport à la précédente



PERTES

Pour aider les pays vulnérables, il est nécessaire d'éviter, minimiser et prendre en compte les pertes dues au réchauffement

*Gaz à effet de serre



PARTIE 3 : LE CIRCUIT DE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE ET LES INSTRUMENTS DEDIES

- **Le circuit du financement de l'économie en général**
- **Les instruments financiers liés à la finance verte et durable**

LES CIRCUITS DE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

« L'ÉPARGNE FINANCE LES INVESTISSEMENTS »

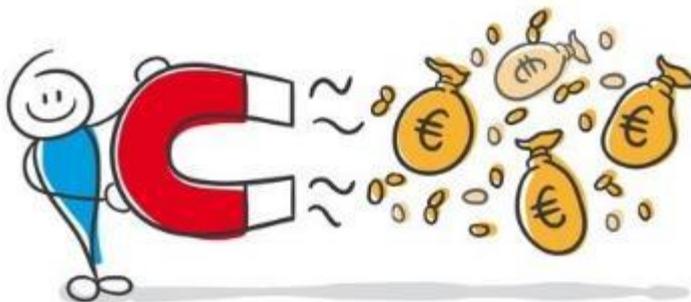
État

Entreprises

Ménages

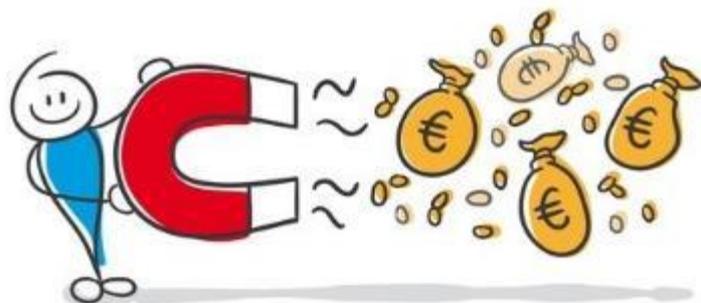
Agents à besoin de
financement

Agents à capacité de
financement



LE POTENTIEL EST IMMENSE POUR LA FINANCE VERTE ET DURABLE

Agents à besoin de
financement



Agents à capacité de
financement

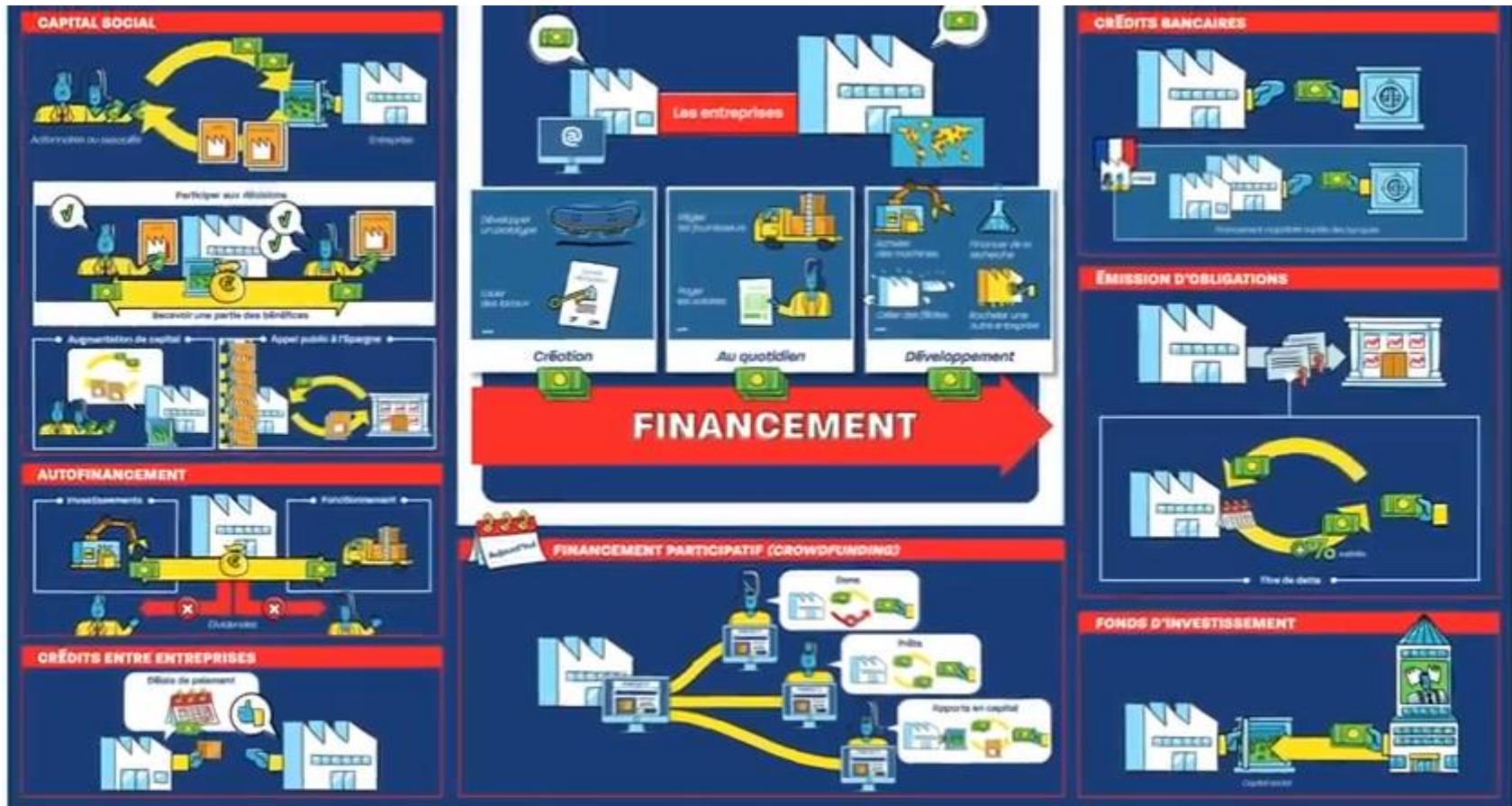


Besoin de financement ODD :
5 000 Mds USD par an (flux)

Épargne financière mondiale
des ménages 200 000 Mds
USD (stock au 31/12/2021)



VIDÉO LES ABC DE L'ÉCONOMIE : COMMENT LES ENTREPRISES SE FINANCENT-ELLES ?



une entreprise dispose de divers moyens pour se financer,



LES SOURCES DE FINANCEMENT D'UNE ENTREPRISE

Financement interne

Financements externes

Financement via
les marchés
financiers

Financement
intermédié

Actions

Obligations

Emprunt
bancaire

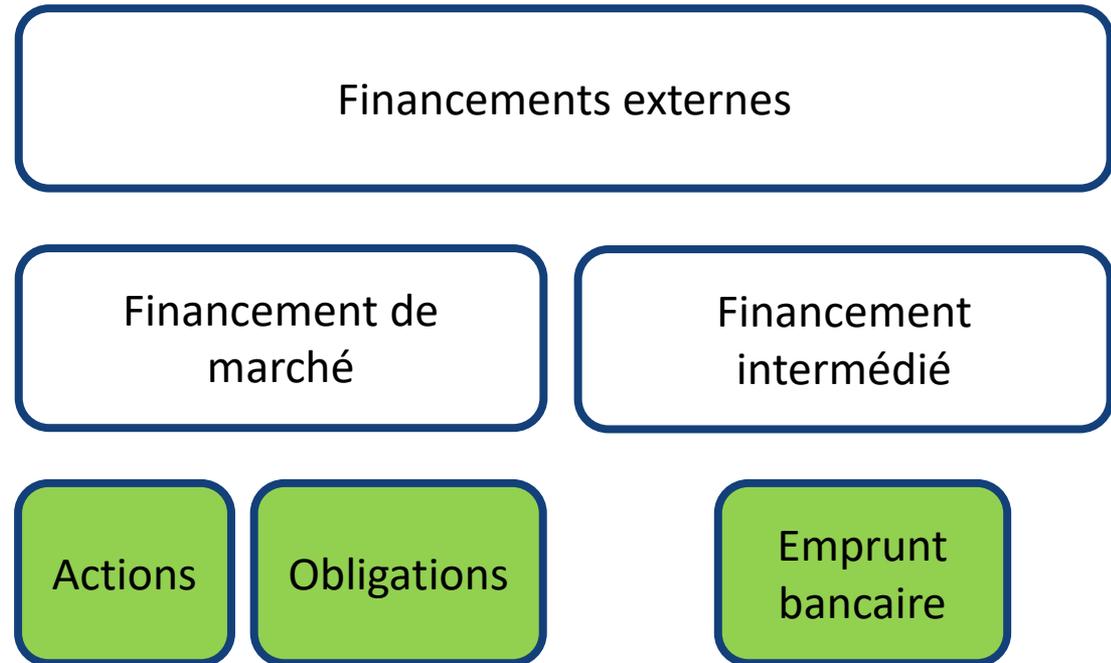
Titres sur le
marché
monétaire
et
obligataire

Crédit-bail

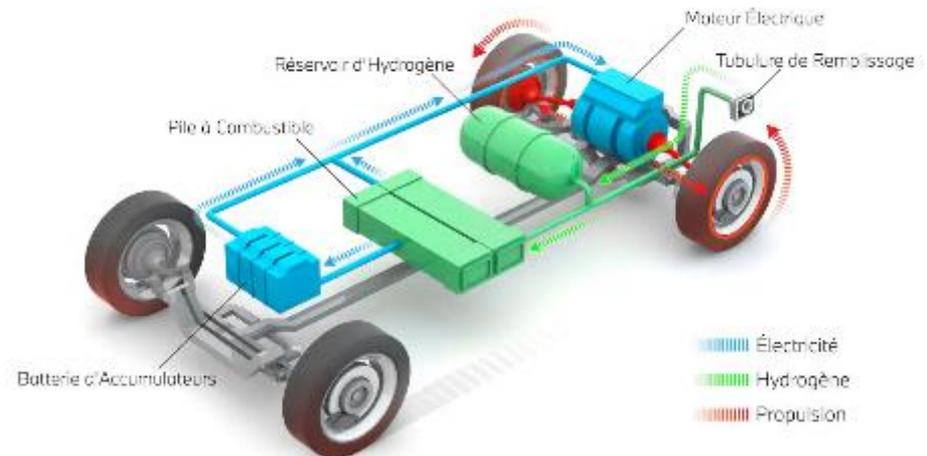




APPLIQUONS CES PRINCIPES AU FINANCEMENT D'UN INVESTISSEMENT VERT



EXEMPLES D'INVESTISSEMENT VERT PAR UN INVESTISSEUR PRIVE



EXEMPLES D'INVESTISSEMENT VERT OU DE DÉPENSES VERTES PAR UN ACTEUR PUBLIC



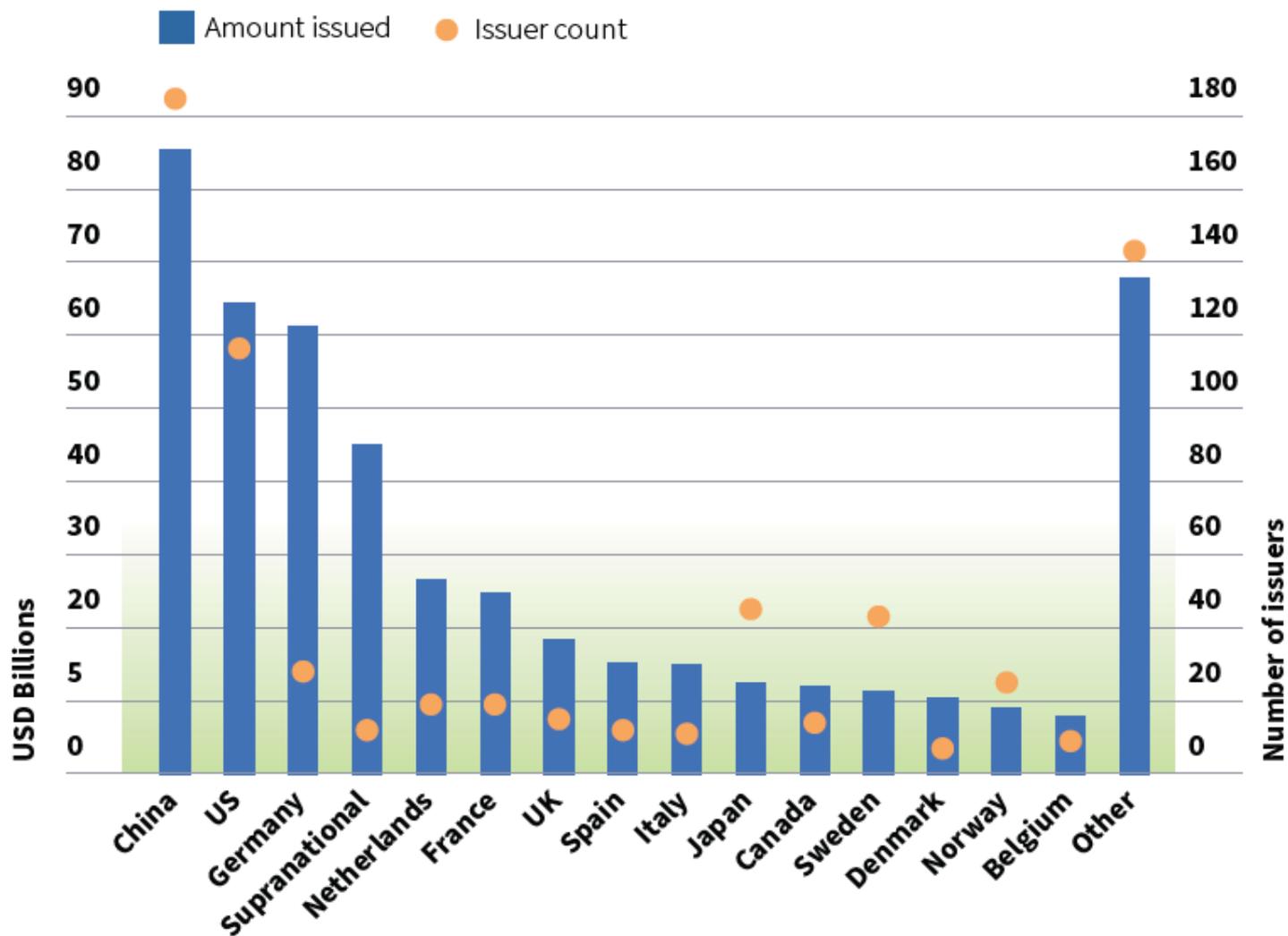


COUP DE PROJECTEUR SUR LES EMISSIONS ANNUELLES D'OBLIGATIONS VERTES DANS LE MONDE



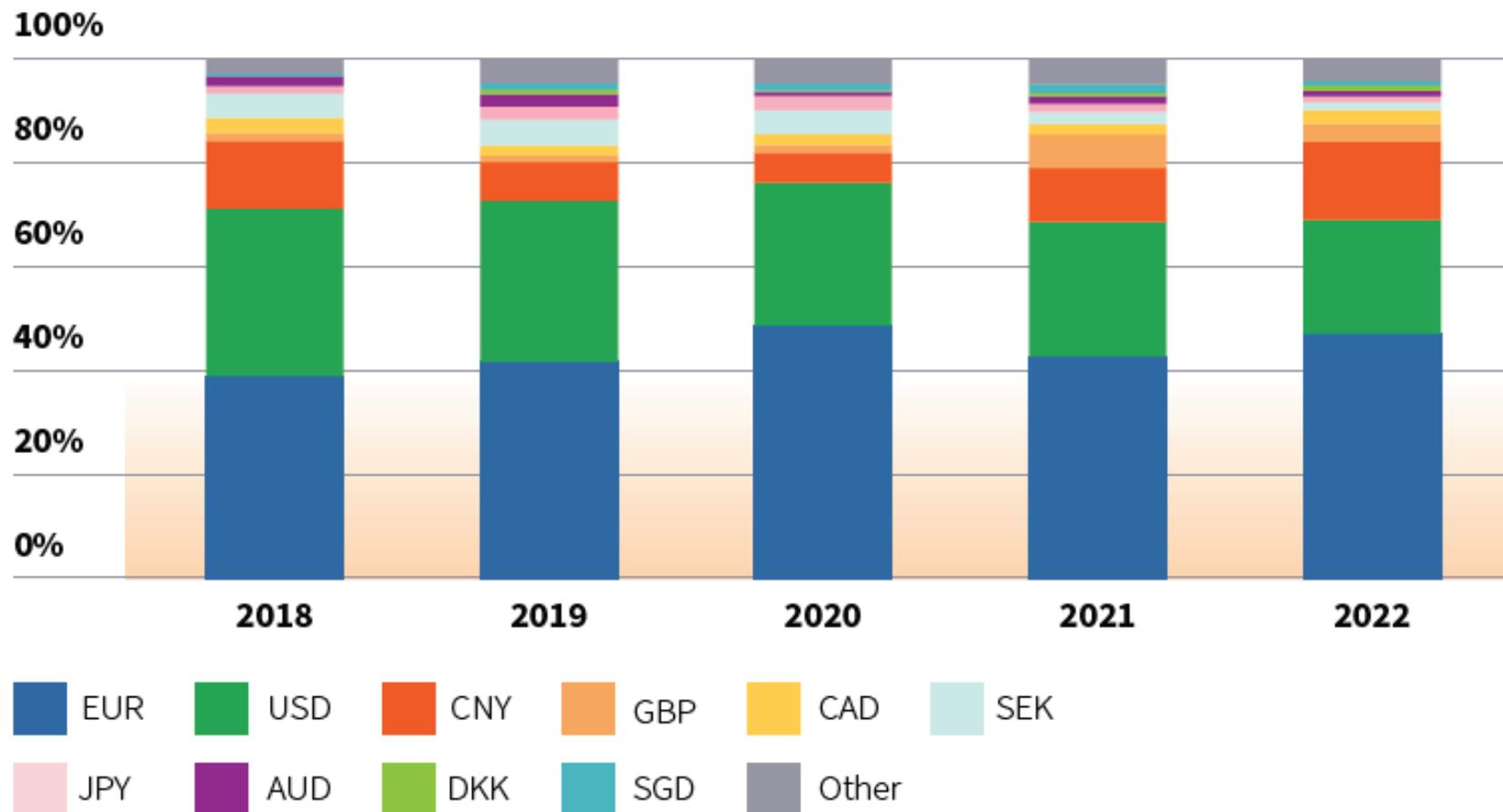


CLASSEMENT DES PAYS EMETTEURS D'OLIGATIONS VERTES (2022)





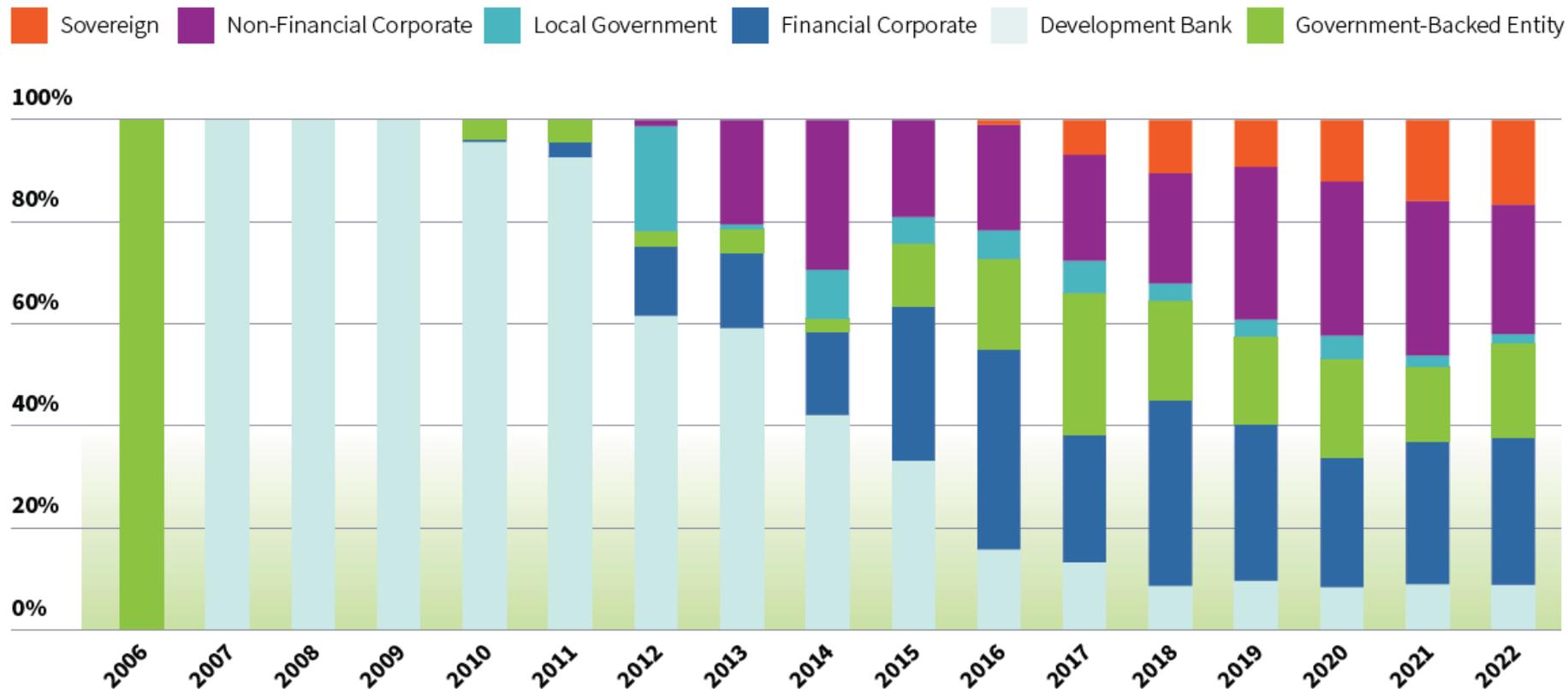
LA PRÉPONDERANCE DE L'EURO DANS LES EMISSIONS D'OBLIGATIONS VERTES (PUBIQUES ET PRIVEES)



Source: Climate Bonds Initiative



COUP DE PROJECTEUR SUR LES EMISSIONS ANNUELLES D'OBLIGATIONS VERTES DANS LE MONDE



L'OAT FRANÇAISE VERTE : PREMIERE EMISSION EN 2017

Émission en 2017

Durée : 22 ans

Coupon : 1,75%

Montant initial : 7 Mds €

En-cours actuel > 32 Mds€



L'ETAT FRANÇAIS COMPTE DESORMAIS 3 OAT VERTES



2017 : 1^{ère} OAT verte
En-cours > 32 milliards €

2021 : 2^{ème} OAT verte
En-cours > 19 milliards €

2022 : OAT (€i) verte
En-cours > 6 milliards €

Total des émissions > 55 milliards €

3 types d'actions

4 objectifs nationaux

6 secteurs

LES DÉPENSES ENGAGÉES EN 2021 GRÂCE AUX ÉMISSIONS D'OAT VERTE => 3 TYPES D'ACTION POUR 4 OBJECTIFS NATIONAUX

Financement de projets environnementaux (**investissements publics**)

Financement de subventions valorisant des projets verts (**dépenses publiques**)

Financement de crédit d'impôt liés à des projets verts (**recettes fiscales en moins**)





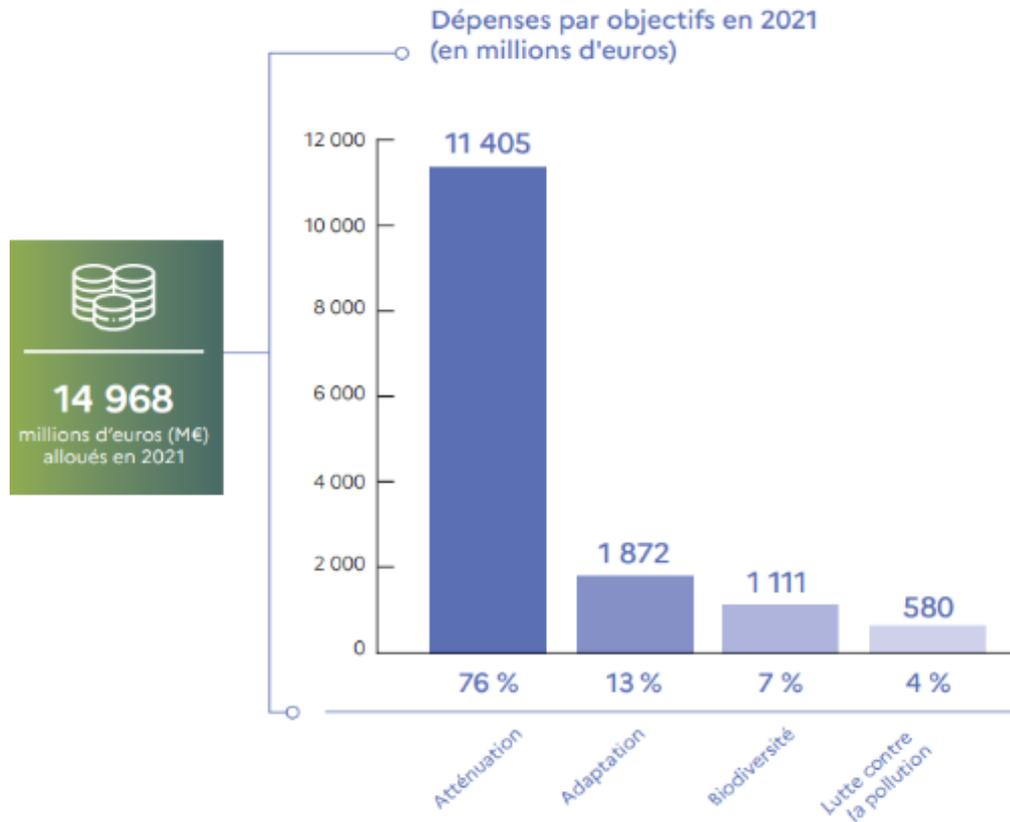
LES DÉPENSES ENGAGÉES EN 2021 GRÂCE AUX ÉMISSIONS D'OAT VERTE => 3 TYPES D'ACTION POUR 4 OBJECTIFS NATIONAUX

Atténuation du changement climatique

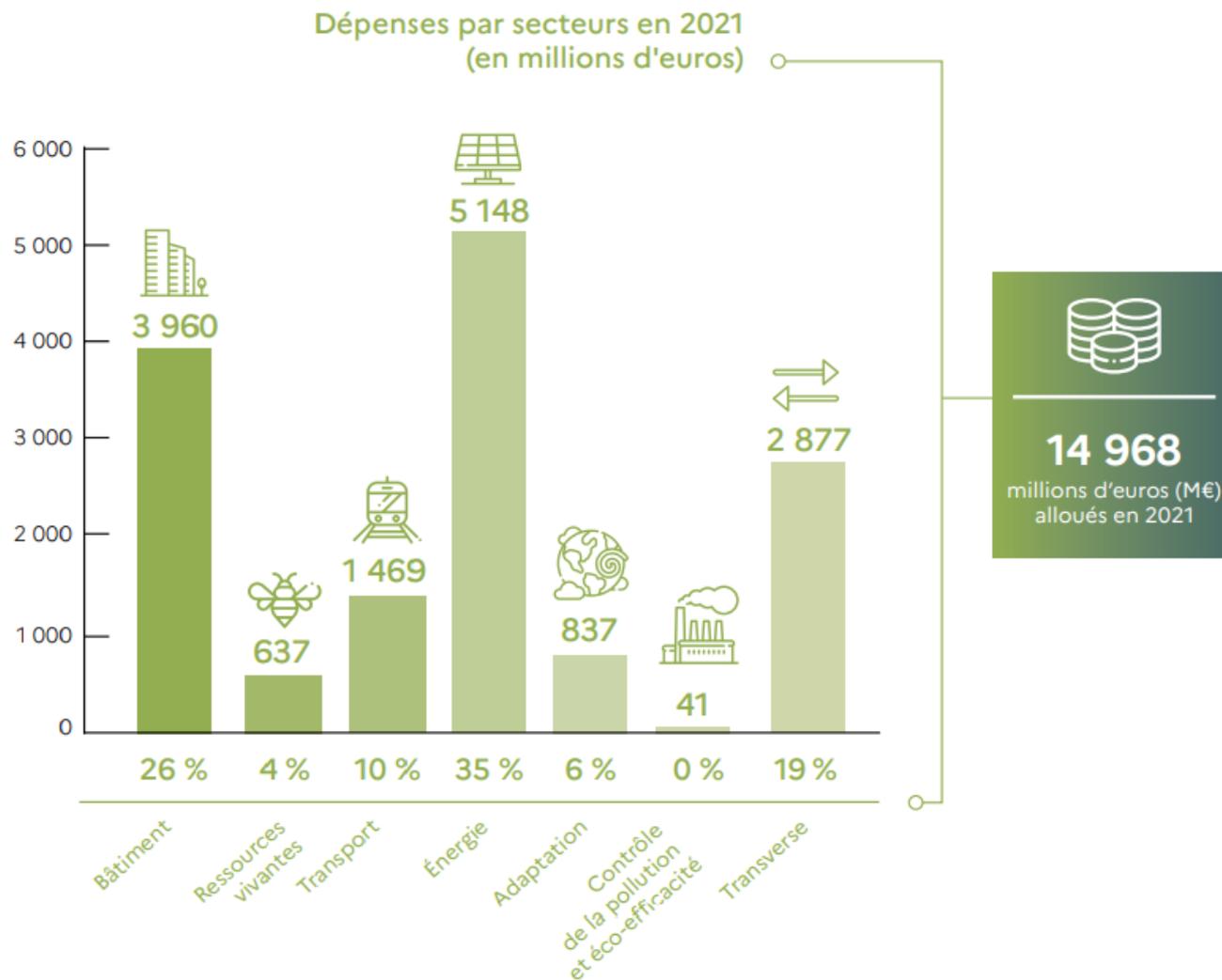
Protection de la biodiversité

Réduction de la pollution de l'air, du sol et de l'eau

Adaptation au changement climatique



6 SECTEURS QUI ONT BÉNÉFICIÉ DES FONDS LEVÉS





LE CREDIT D'IMPOT A LA TRANSITION ENERGETIQUE



- 1 765 M€ 1. Crédit d'impôt pour la transition énergétique et MaPrimeRénov'
- 197 M€ 2. Dégrèvement de taxe foncière pour HLM et SEM
- 176 M€ 3. Rénovation thermique des logements
- 1 736 M€ 4. Eco-prêt à taux zéro et TVA à taux réduit sur les travaux de rénovation
- 2,7 M€ 5. Pilotage du plan « Ville durable »
- 84 M€ 6. Rénovation thermique des bâtiments publics

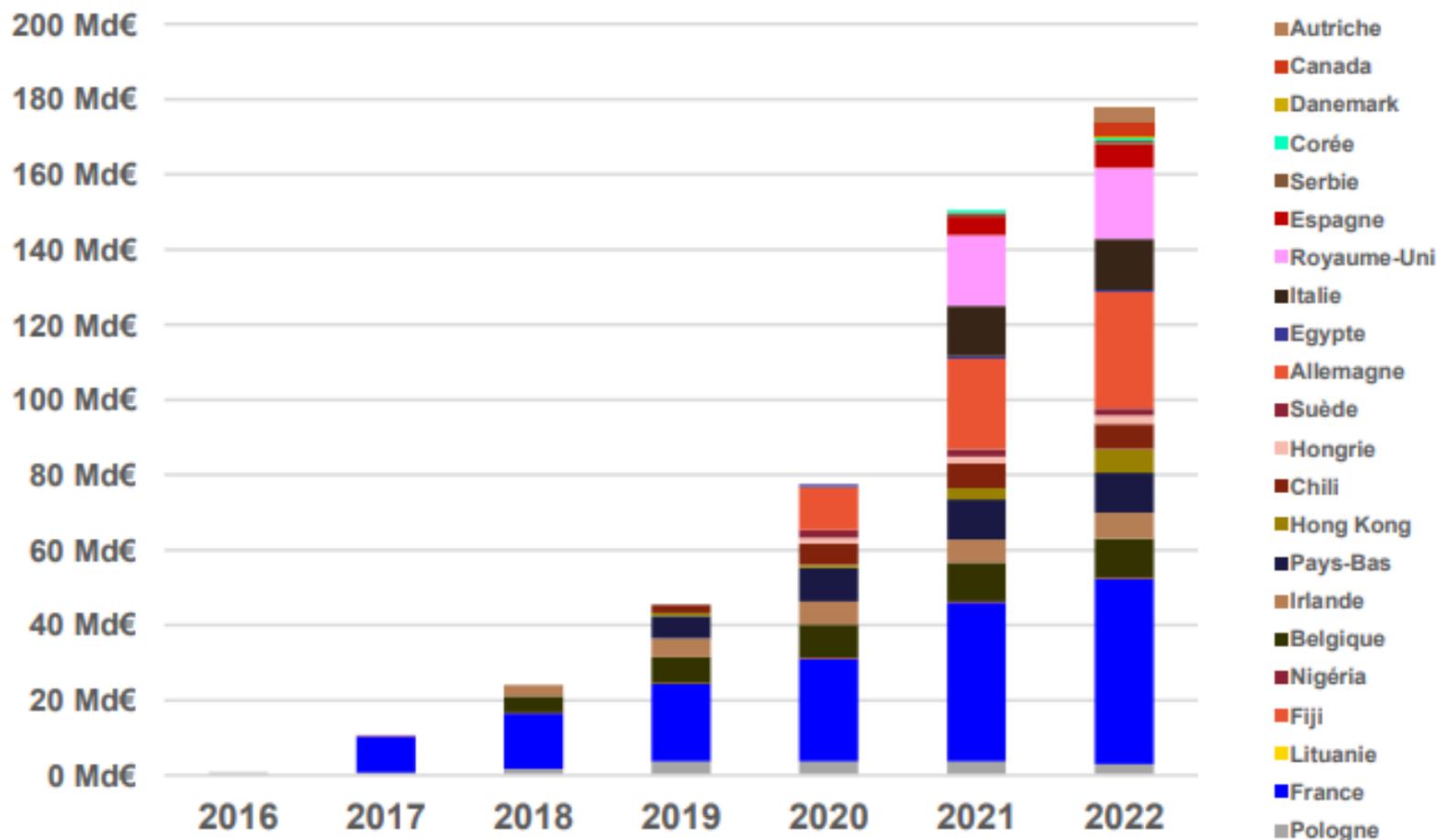


L'opérateur thermique de deux maisons pour identifier les zones d'isolation



LES EMISSIONS ANNUELLES D'OBLIGATIONS VERTES SOUVERAINES DANS LE MONDE

Encours des obligations vertes souveraines



Source : Bloomberg, AFT ; mai 2022

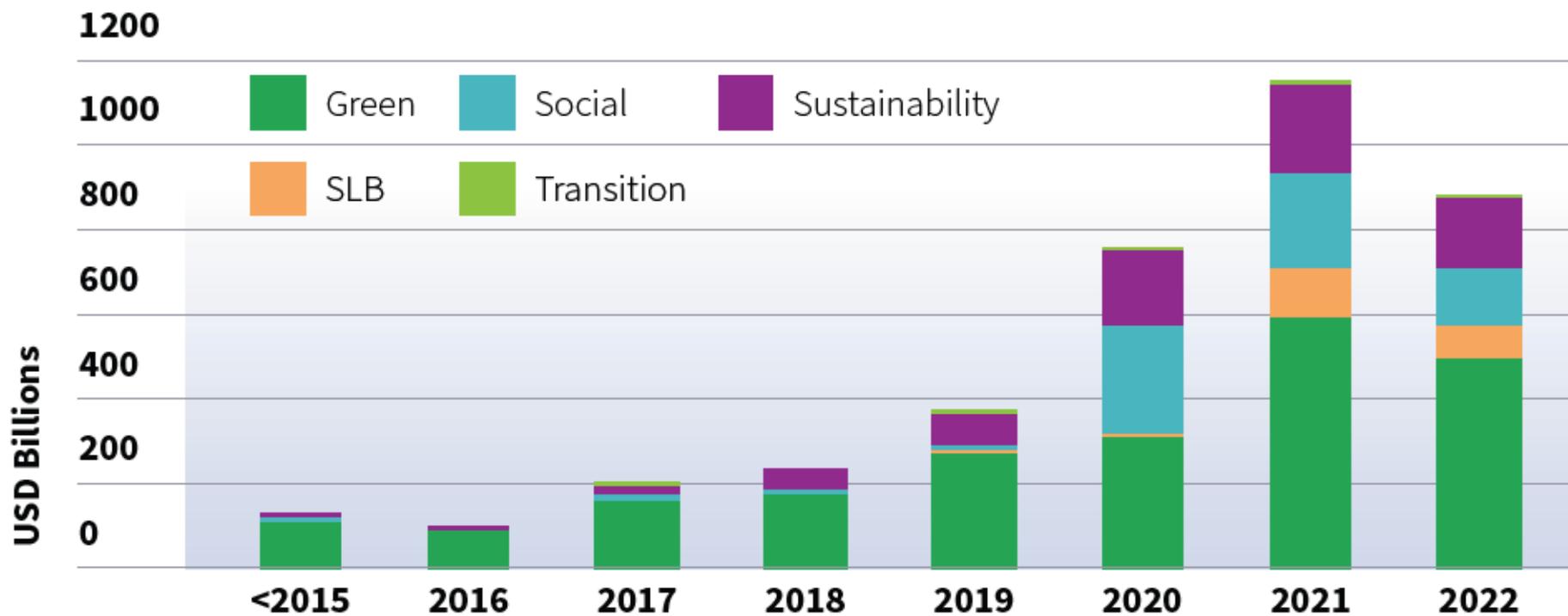


QU'EN EST-IL DU DEVELOPPEMENT DE LA FINANCE DURABLE ?





ÉMISSIONS ANNUELLES DANS LE MONDE D'OBLIGATIONS DURABLES



Source: Climate Bonds Initiative

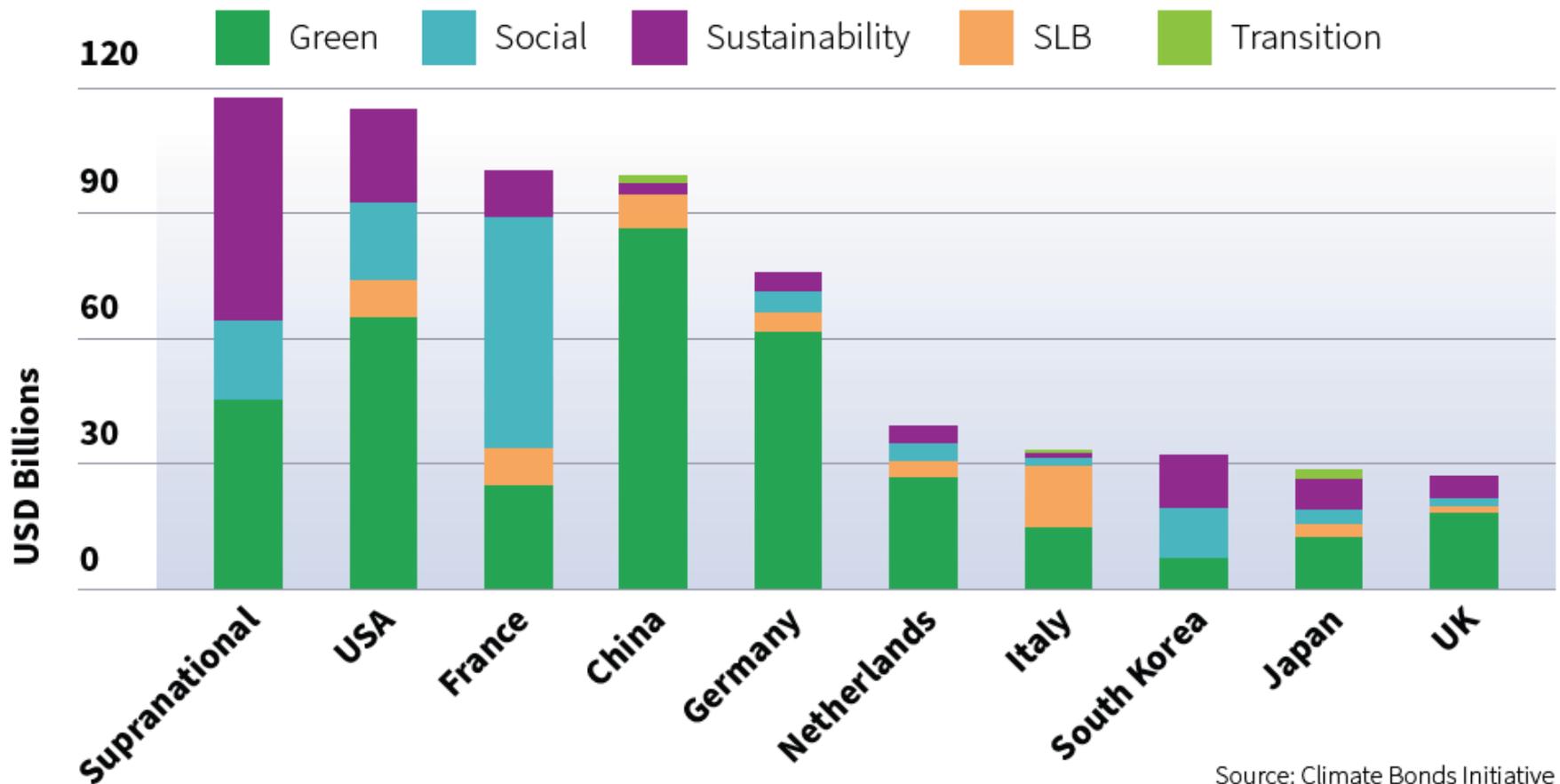
ÉMISSIONS T3 2023 (YTD) DANS LE MONDE D'OBLIGATIONS DURABLES

Scorecard: GSS+ debt recorded by Climate Bonds



	Q3 2023		2023 YTD		Cumulative since 2006	
	USDbn	% total	USDbn	% total	USDbn	% total
Green	110.6	65	415.0	67	2613.0	62
Social	27.4	16	95.8	16	762.7	19
Sustainability	22.1	13	88.8	14	764.2	18
SLB	8.6	5	16.8	3	42.5	1
Transition	0.7	0.4%	1.7	0.3	12.7	0.3
Total	169.5	100	618.2	100	4228.1	100

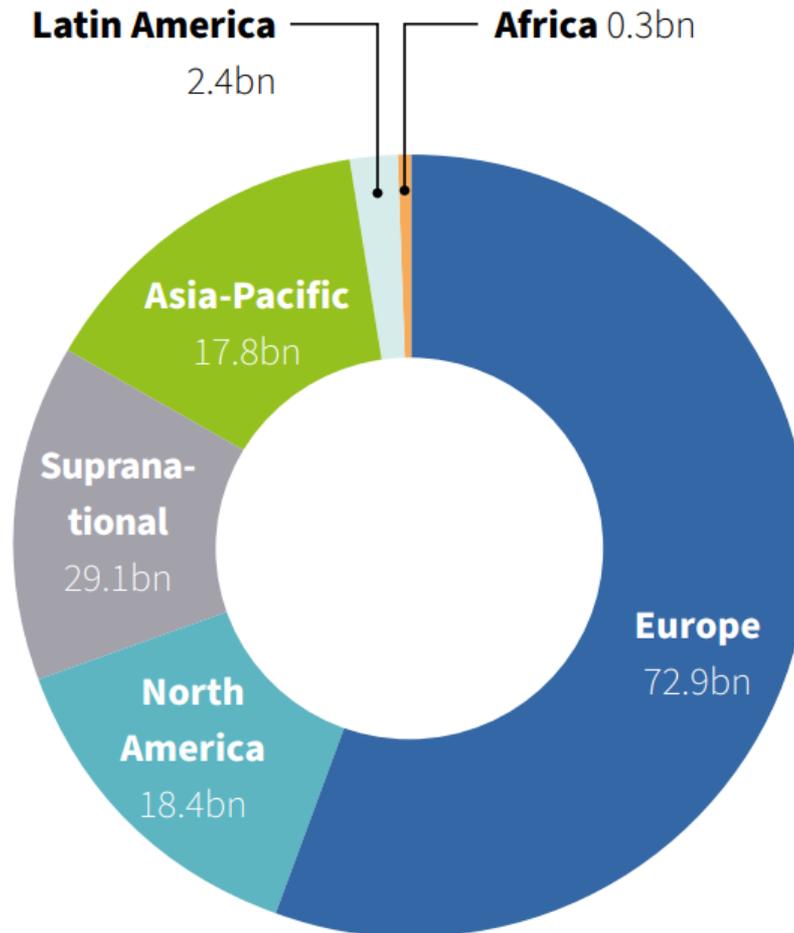
ÉMISSIONS ANNUELLES DANS LE MONDE D'OBLIGATIONS DURABLES (2022)



Source: Climate Bonds Initiative

ÉMISSIONS ANNUELLES DANS LE MONDE D'OBLIGATIONS SOCIALES

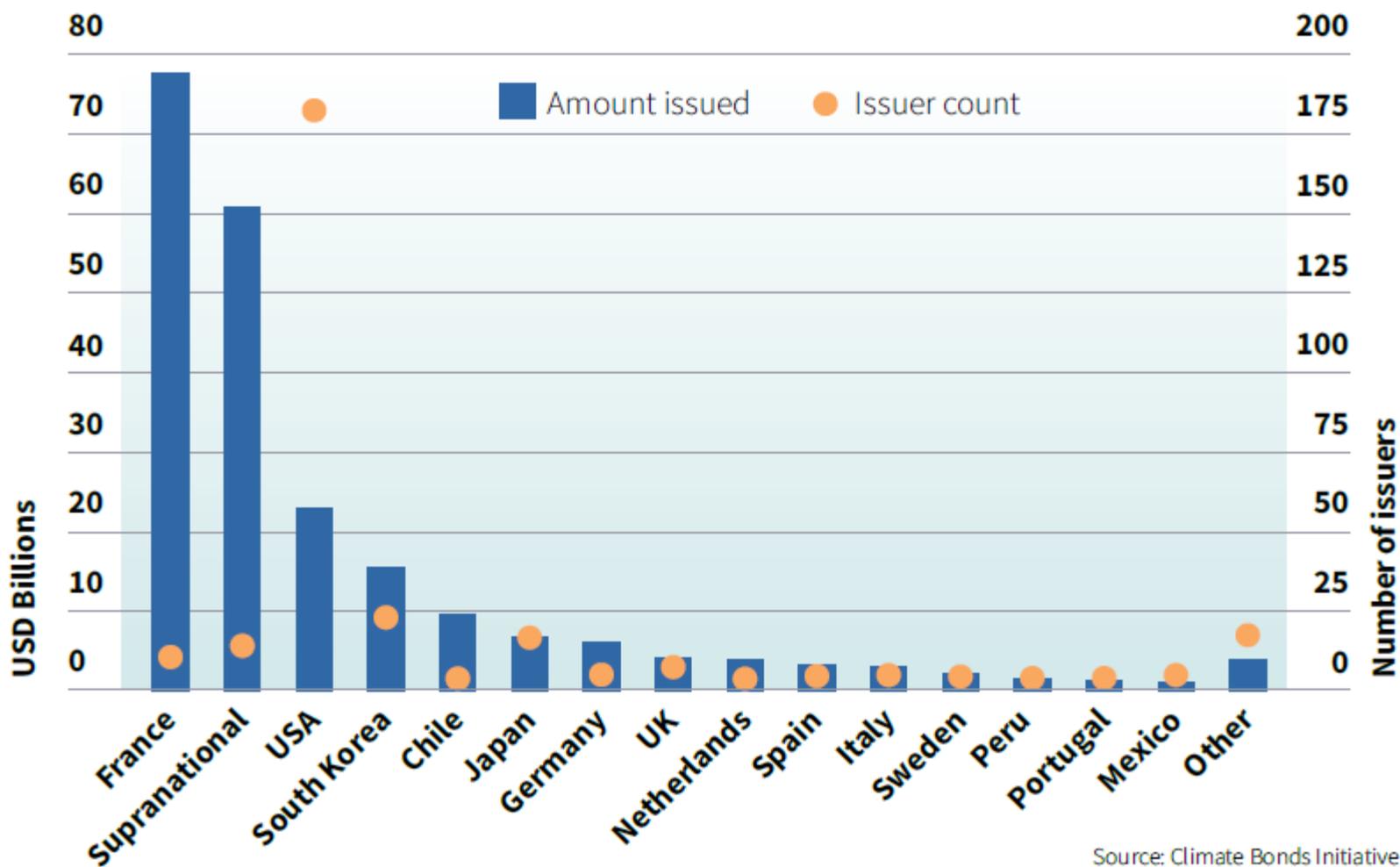
Europe led social issuance in 2022



Source: Climate Bonds Initiative



CLASSEMENT DES PAYS EMETTEURS D'OBLIGATIONS SOCIALES

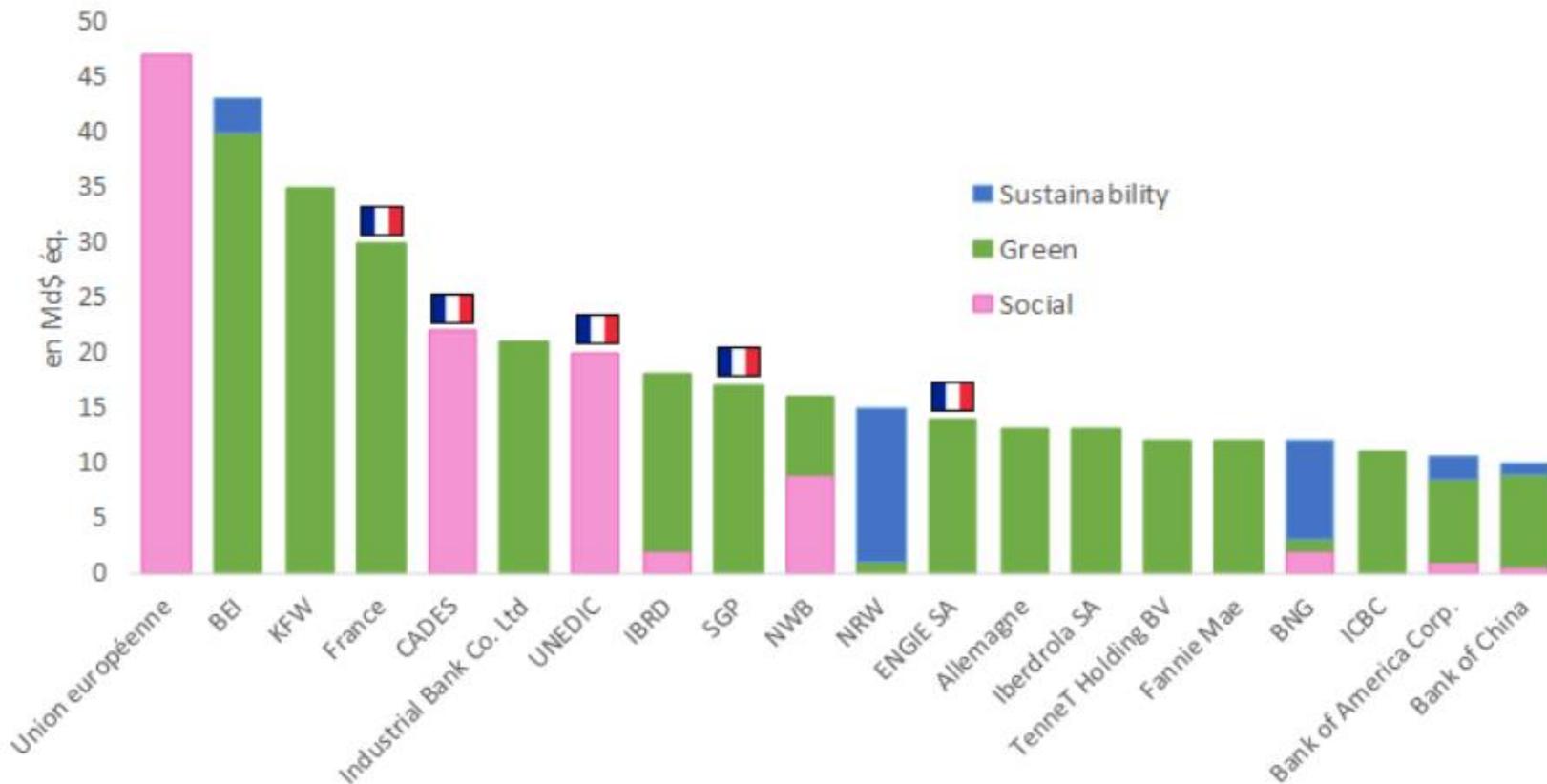


Source: Climate Bonds Initiative



LES ÉMETTEURS FRANÇAIS D'OBLIGATIONS SOCIALES EN 2021

Emetteurs les plus importants du marché des obligations durables



Source : Bloomberg



LES OBLIGATIONS A IMPACT SOCIAL OU SOCIAL BONDS

Infrastructures numériques

Éducation et insertion professionnelle

Immobilier social

Santé et médico-social

Économie sociale et solidaire

Pourquoi Danone émet une obligation à impact social de 300 millions d'euros

Le groupe laitier entend utiliser les fonds levés pour *"financer des actions sociales pour les parties prenantes de l'entreprise"*. Parmi les projets évoqués par le groupe laitier, on trouve aussi bien l'amélioration de la couverture santé des salariés, la prolongation du congé maternité et parental mais également l'accompagnement local des agriculteurs, le financement de PME dans les secteurs de la santé et de la nutrition, ou le soutien à une agriculture responsable. ⁴⁹



LES VÉHICULES FINANCIERS DÉDIÉS A LA FINANCE RESPONSABLE

Plusieurs familles
d'OPVCM

SICAV

FCP

Plusieurs
types
d'actifs

Monétaire

Obligataire

Actions

Immobilier

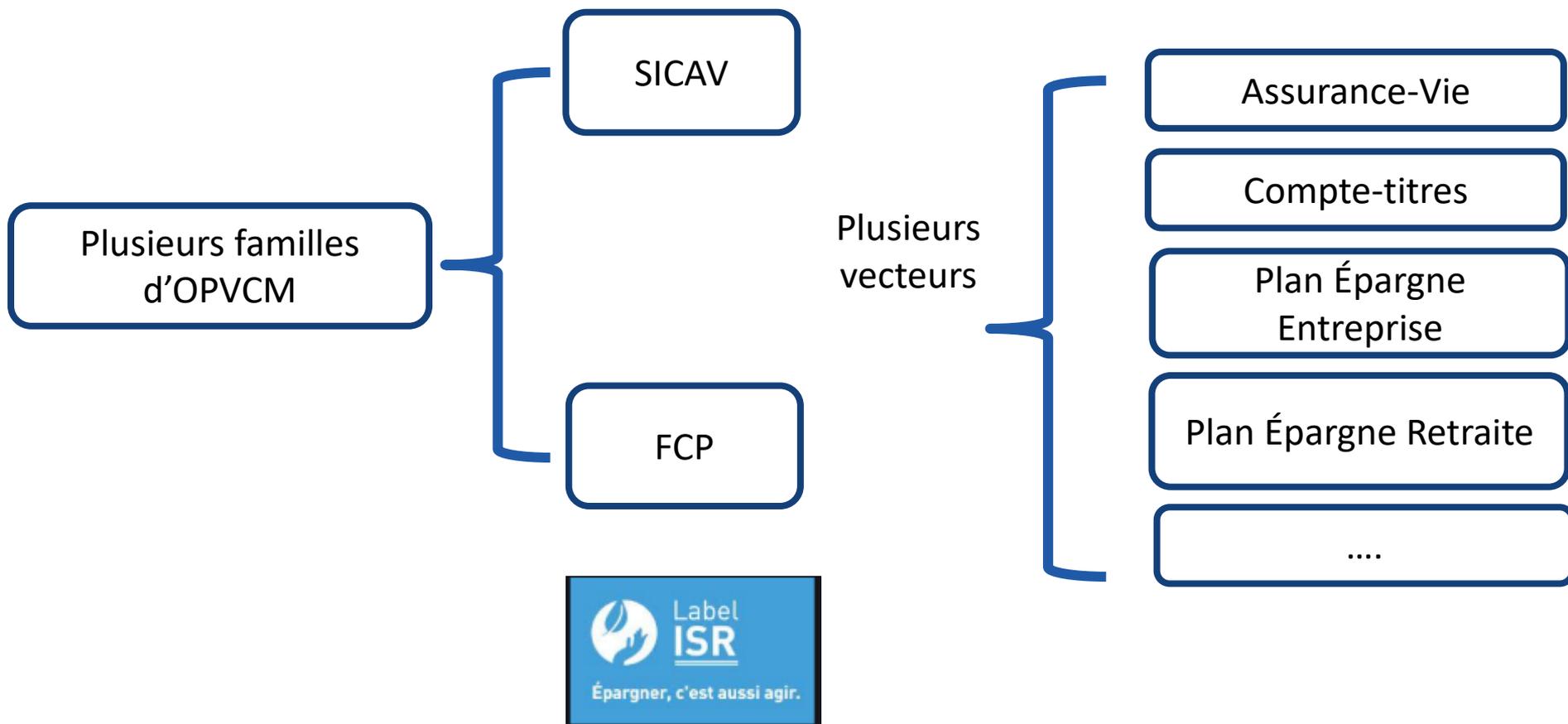
Non coté

Métaux recyclés





LES OUTILS DÉDIÉS A LA FINANCE RESPONSABLE



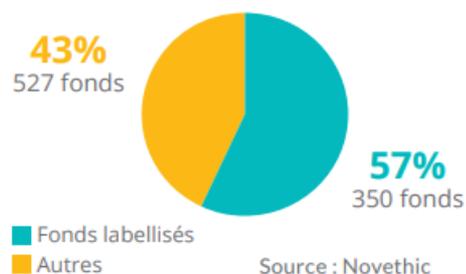


TAILLE DU MARCHÉ FRANÇAIS DES FONDS DURABLES

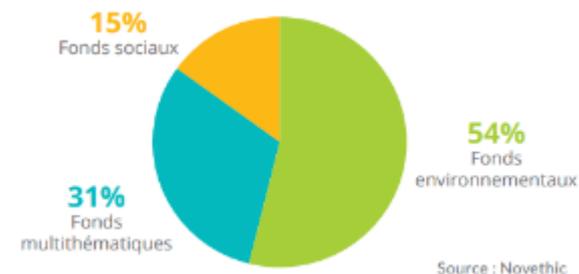
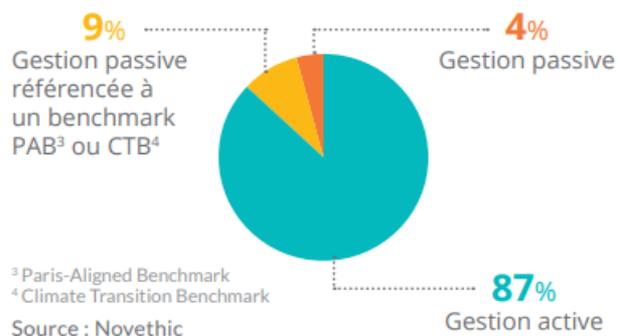


199 sociétés de gestion
1 215 fonds
823 Mds€ d'encours, au 30/11/2023

Fonds Article 9 - % des encours labellisés



La gestion des fonds Article 9 - répartition des encours

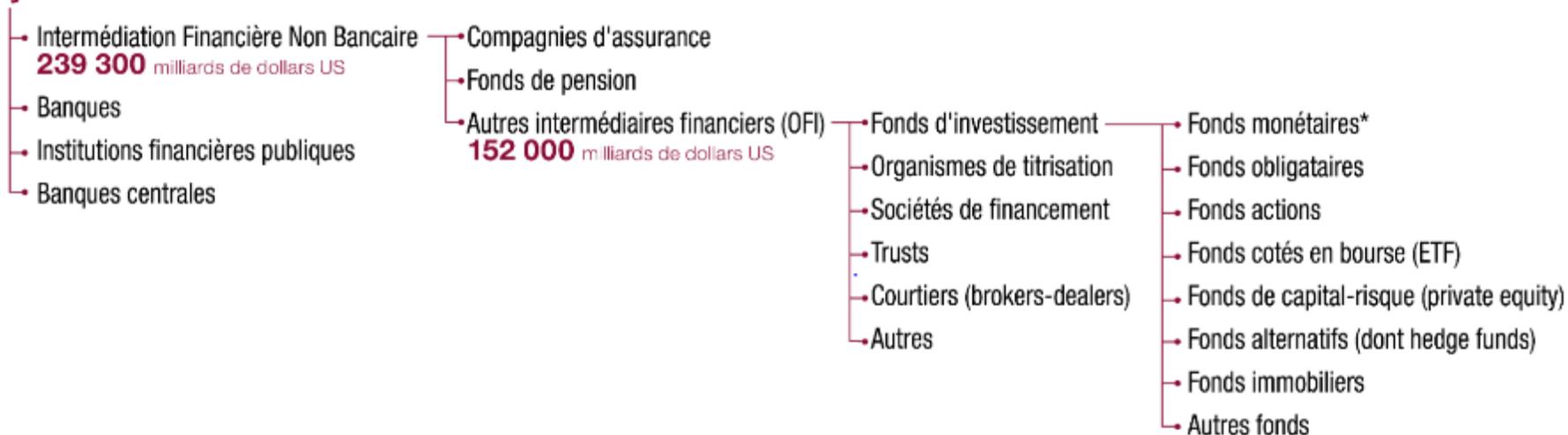




FOCUS SUR LES FONDS ET LE SHADOW BANKING

QUELQUES CHIFFRES

Système financier : 486 600 milliards de dollars US



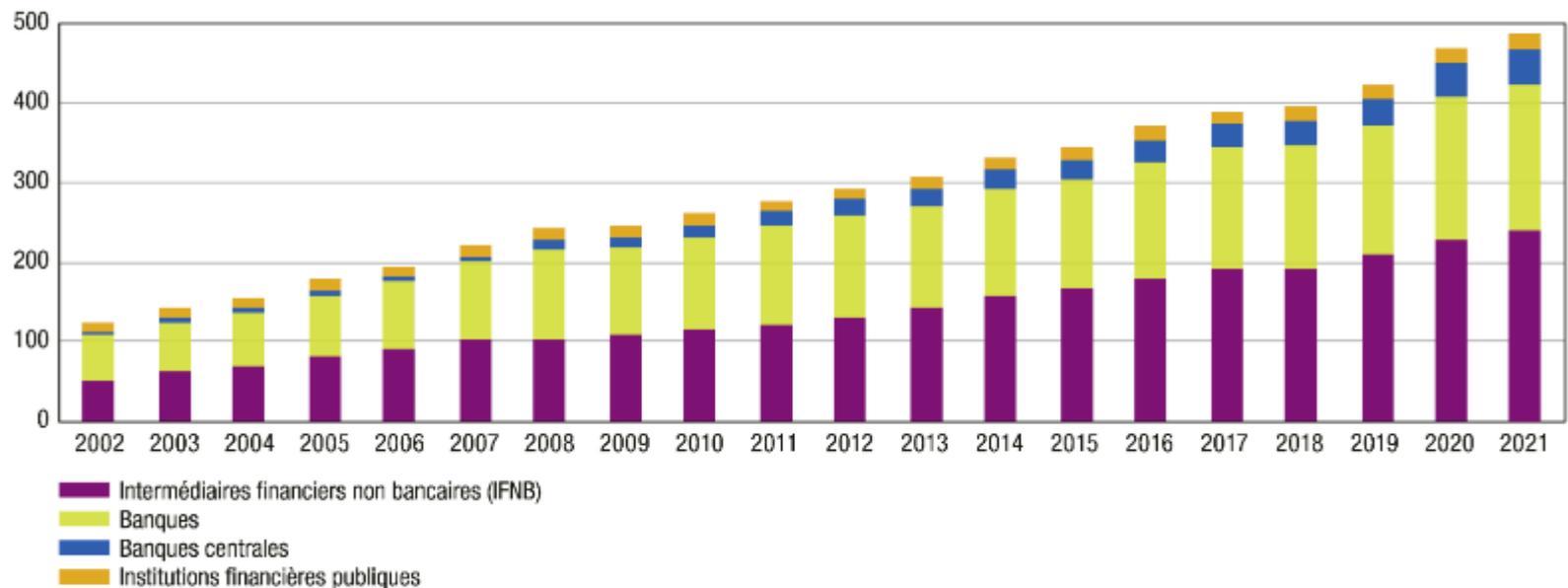
Source : Financial Stability Board, décembre 2021.

* L'approche retenue par le Financial Stability Board, présentée ici, diffère de celle retenue dans le règlement de la Banque Centrale Européenne sur les statistiques monétaires, qui classe les fonds monétaires comme émetteurs de monnaie.



FOCUS SUR LES FONDIS ET LE SHADOW BANKING

Actifs financiers par acteur
(milliers de milliards de dollars US)



Source : Financial Stability Board sur la période 2002 à 2021.

FOCUS SUR LES FONDS ET LE SHADOW BANKING



Shadow banking Ou Intermédiation Financière Non Bancaire (IFNB)

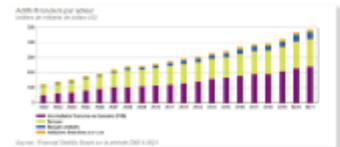


L'intermédiation financière non-bancaire (IFNB), connue jusqu'en 2018 sous le nom de « shadow banking » ou « finance de l'ombre », désigne un système de collecte de fonds et d'octroi de financements impliquant des acteurs qui n'appartiennent pas au système bancaire traditionnel, bien qu'ils puissent conduire des activités similaires à celles des banques. Les travaux menés par le Conseil de Stabilité Financière, créé en 2009 à l'initiative du G20, permettent de mieux cerner aujourd'hui les contours de cette activité qualifiée fréquemment de finance parallèle.

POURQUOI EN PARLE-T-ON ?

Parce que c'est un secteur difficile à appréhender. Apparue dans les années 1980 avec la libéralisation des marchés financiers, l'IFNB regroupe un ensemble très vaste et diversifié d'acteurs et d'opérations financières, allant de la collecte de fonds par un fonds monétaire (organisme de placement collectif) ou un hedge fund, à l'octroi d'un financement par un fonds de capital-risque, jusqu'aux opérations de titrisation, les plus complexes. Les acteurs de l'IFNB offrent une voie alternative ou complémentaire au financement bancaire traditionnel, ce qui peut favoriser, notamment, le financement de l'innovation et la croissance économique.

Parce que les activités de l'IFNB représentent aujourd'hui 48% des actifs financiers mondiaux.



Parce qu'alors même que leurs activités sont proches de celles du secteur bancaire, les acteurs constituant l'IFNB sont soumis à une réglementation qui diffère en nature et en intensité avec la réglementation bancaire, ce qui entretient les interrogations sur leur rôle et sur les risques qu'ils véhiculent.

En effet, leur modèle économique repose fréquemment sur l'endettement, la transformation de liquidités et de maturités – par exemple quand un acteur se finance à court terme pour prêter à long terme – et l'effet de levier – ensemble de techniques permettant d'investir un montant supérieur au capital déposé –, autant d'éléments qui ont constitué des facteurs aggravants lors de la crise financière de 2008.



Les autorités de supervision sont donc vigilantes quant à la croissance de ce marché, son relatif manque de transparence (moindres exigences réglementaires, notamment en termes d'obligations déclaratives auprès des autorités ou de transparence envers le public et les investisseurs), ainsi que les liens éventuels avec certains paradis fiscaux ou certaines juridictions à hauts risques et sous surveillance dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Certains territoires, comme les îles Caïmans, connaissent ainsi une surreprésentation du poids de l'intermédiation financière non bancaire dans les actifs du pays (plus de 90 % des actifs financiers du pays).

La participation croissante de ce secteur dans le financement de l'économie et ses interconnexions avec le système bancaire traditionnel plaident pour un encadrement spécifique et rigoureux afin de garantir la stabilité financière et d'éviter que les difficultés éventuelles de l'une des structures ne se transmettent, par effet de contagion, à l'ensemble du système financier : c'est le risque systémique. C'est pourquoi les instances internationales promeuvent l'adoption d'un cadre commun proportionné et fondé sur le principe : « mêmes activités, mêmes risques, mêmes règles » permettant notamment de garantir une concurrence équitable entre acteurs bancaires traditionnels et acteurs de l'IFNB.

SHADOW BANKING

Intermédiation Financière Non Bancaire (IFNB)

Risques associés à l'IFNB

- EFFET DE LEVIER**: Utilisation de produits dérivés et de produits structurés pour amplifier les gains et les pertes.
- LIENS AVEC LE SECTEUR BANCAIRE**: Utilisation de produits dérivés et de produits structurés pour amplifier les gains et les pertes.
- ACTEURS DE L'IFNB PAS OU PEU RÉGLEMENTÉS**: Acteurs non régulés ou faiblement régulés.

Différences avec le système bancaire traditionnel

- Capacité de création monétaire (X)
- Garantie des dépôts (X)
- Refinancement par les banques centrales (X)

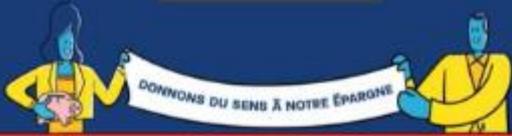
50% de la valeur ajoutée du secteur financier



VIDEO DE LA COLLECTION ABC DE L'ECONOMIE



Image en incrustation



FINANCE DURABLE



QUI PEUT AGIR ?

Entreprises

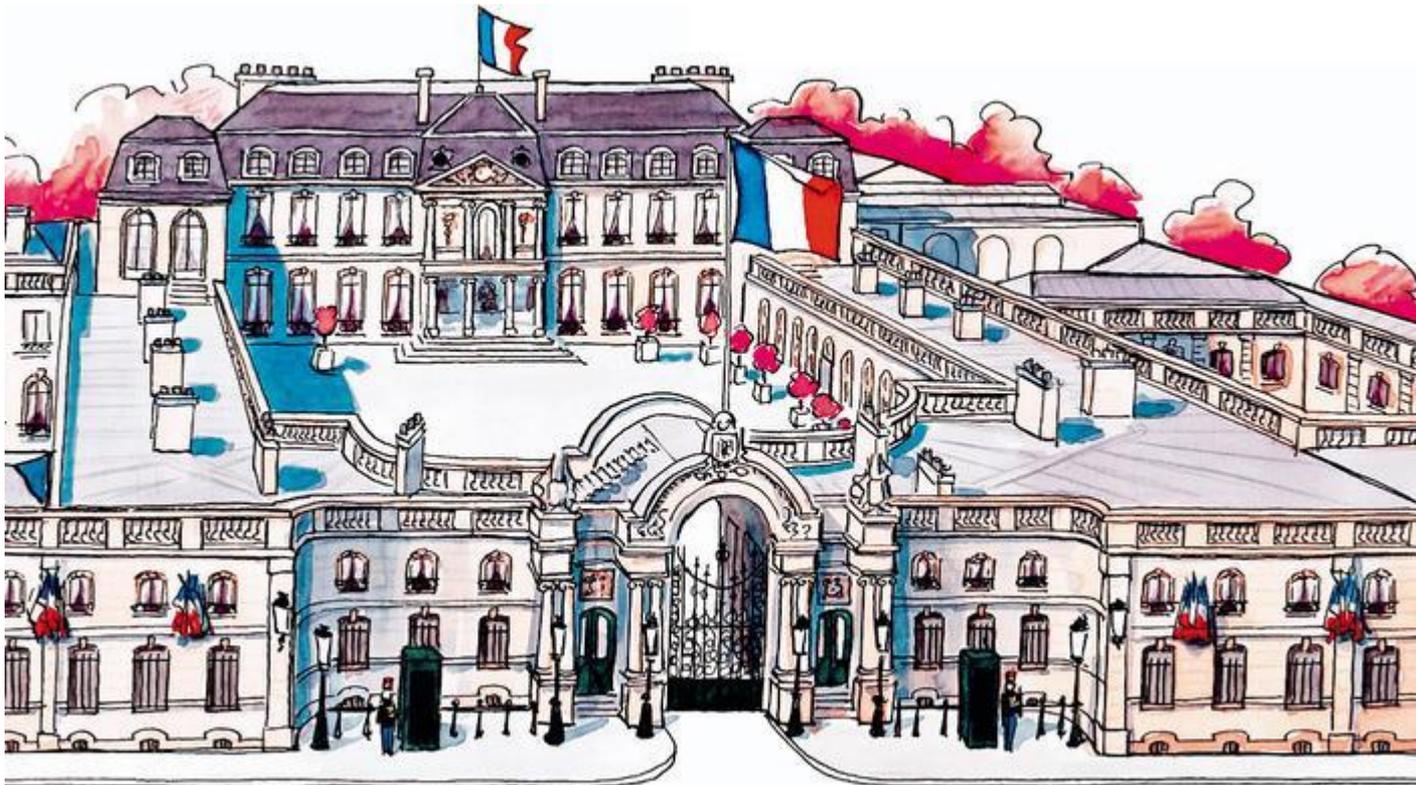
Ménages

États

Banques
centrales

Banques
commerciales

PARTIE 4 : LE ROLE DES ETATS ET DES GOUVERNEMENTS



Créer un **cadre propice** au développement du financement de la transition vers une économie bas carbone

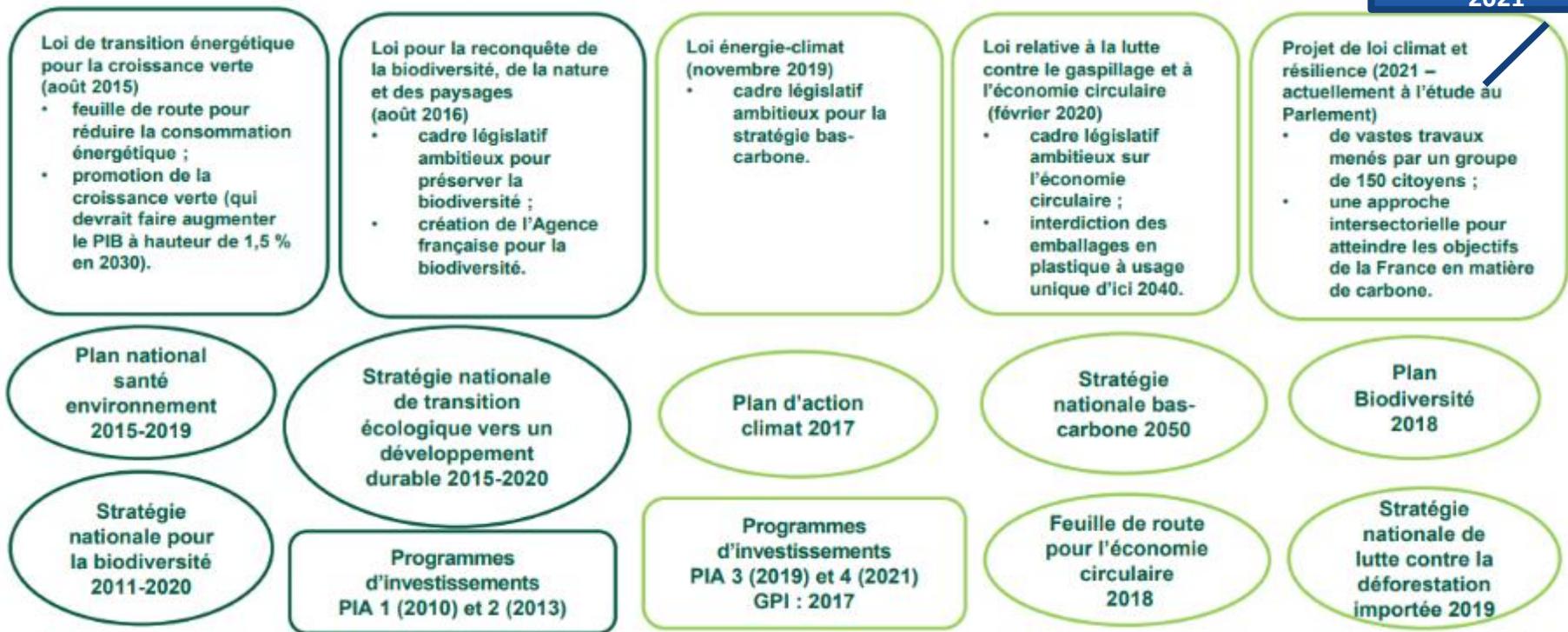
Attribuer des **incitations fiscales**

Contrôler et réglementer



UN CADRE PROPICE

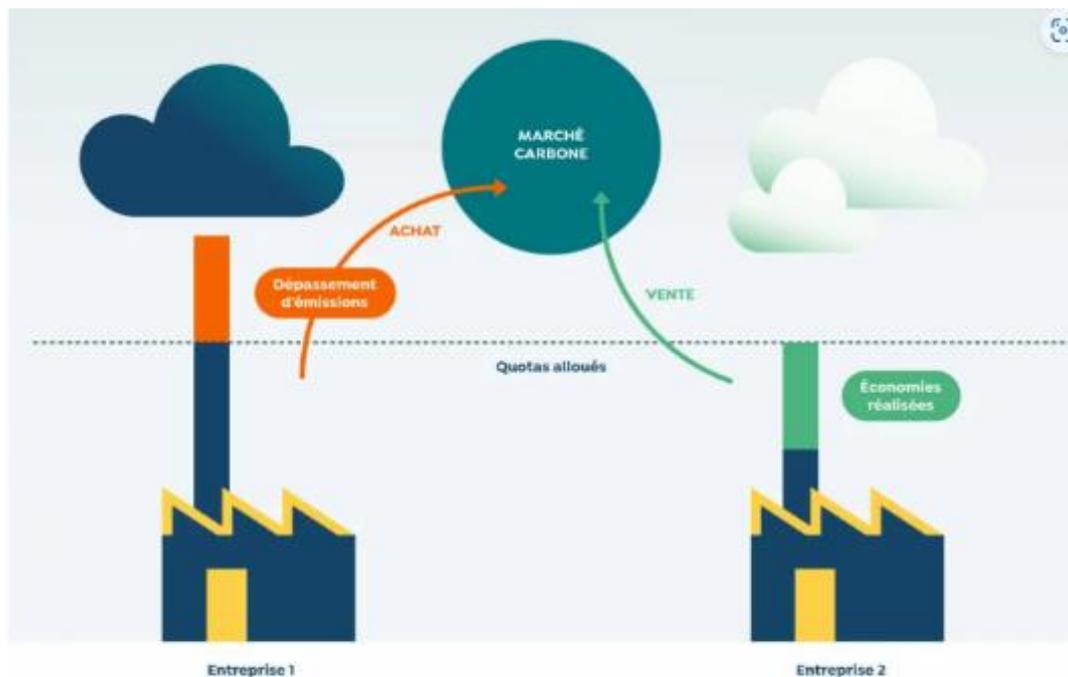
Publiée au Journal officiel le 24 août 2021



Le Plan de relance post-covid



AU NIVEAU EUROPÉEN : LES QUOTAS D'ÉMISSION DE CARBONE

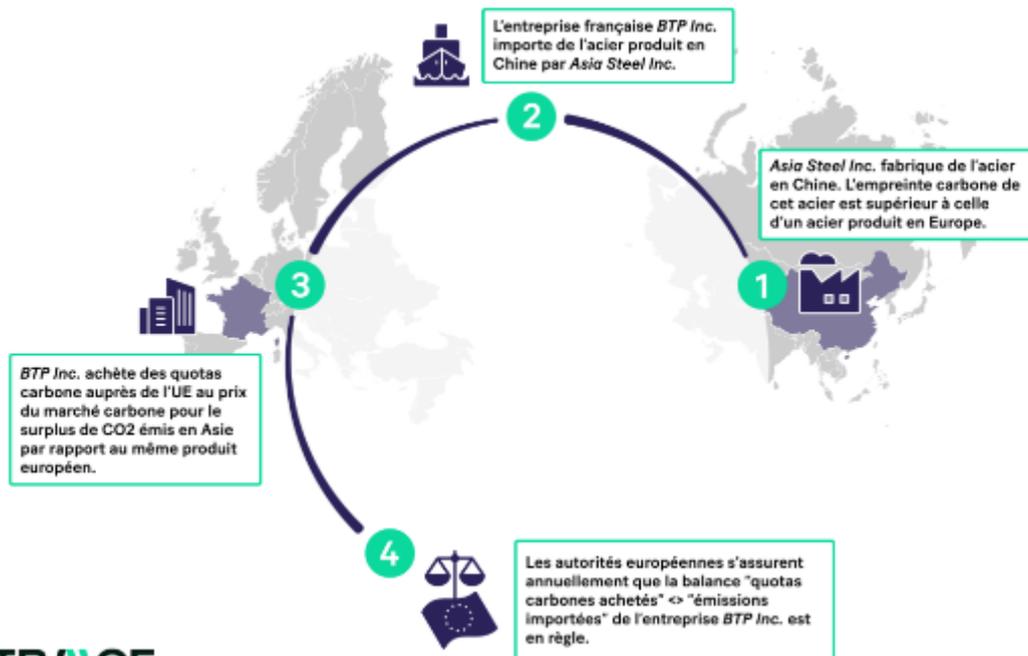


Le principe de la compensation carbone. Source : Caisse des Dépôts

En 2005, l'Union européenne a créé le plus grand **marché du carbone** au monde (SEQUE). Chaque année, les États européens déterminent le nombre de quotas auxquels ont droit les entreprises concernées (11 000 installations industrielles les plus polluantes). Cette allocation est établie en fonction du secteur d'activité de l'entreprise et de la quantité de GES émise par les acteurs les plus verts de ce secteur.

2017 : l'Union européenne crée un mécanisme pour retirer du marché une partie des quotas excédentaires

AU NIVEAU EUROPEEN : LA TAXE CARBONE AUX FRONTIÈRES



2023 : Début du reporting pour les entreprises concernées

2026 : Mise en fonctionnement du MACF et coexistence avec le SEQE (allocation de quotas carbone gratuits)

2034 : Fin de l'allocation de titre carbone gratuits du SEQE et transition complète vers le MACF.

La **CSRD** ou "**Corporate Sustainability Reporting Directive**", est une nouvelle directive européenne qui vise à imposer aux entreprises d'une certaine taille de fournir un reporting extra-financier

Le déploiement de cette nouvelle obligation sera progressif jusqu'en 2027 selon les tailles des entreprises.



AU NIVEAU EUROPÉEN : LA RÉGLEMENTATION SFDR

Le **10 Mars 2021**, le règlement européen (UE) 2019/2088 dit **Sustainable Finance Disclosure (SFDR)** sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers est entré en application.

⇒ **obligations d'informations extra-financières** qui s'appliquent aux acteurs des marchés financiers + aux prestataires de conseil en investissement

⇒ **Transparence et double matérialité :**

- En quoi les investissements financiers réalisés par les acteurs sont bénéfiques pour l'environnement et la société ?
- En quoi le changement climatique peut impacter la rentabilité des produits financiers ?



AU NIVEAU EUROPÉEN : LA DIRECTIVE MIF (MIFID EN ANGLAIS)

Directive européenne, dite « MIF 2 », votée en 2014.

La directive MIF 2 obligeait les intermédiaires financiers (banques, sociétés de gestion de portefeuille, conseillers en gestion de patrimoine...) à fournir à leurs clients particuliers une **information détaillée sur les produits** qu'ils conseillent + le profil d'un investisseur (connaissances boursières et financières, comportement face au risque...**Know Your Customer ou KYC**) doit être connu de manière approfondie par tous les établissements financiers où un compte est ouvert (PEA, compte titres...).

Le 2 août 2022, la directive **MIF 2** a été amendée en y introduisant **les préférences en matière de durabilité => KYC depuis le 01/01/2023 intègre les préférences en matière de durabilité**

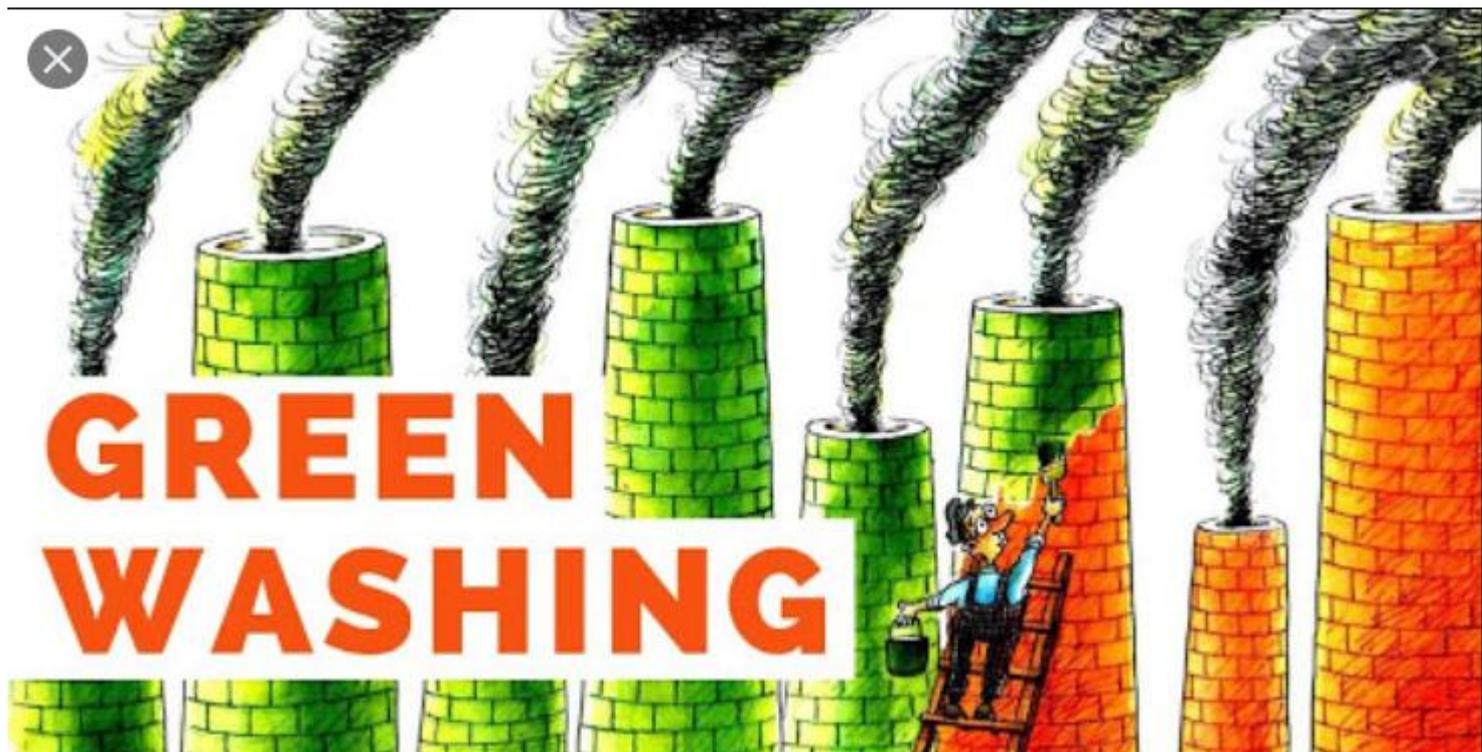
DES INCITATIONS FISCALES POUR LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES



Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)
Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN)
Taxe intérieure de consommation sur le charbon (TICC)



maprimerénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète



CE CONTRÔLE EST NECESSAIRE POUR QUE LES EPARGNANTS INVESTISSENT EN CONFIANCE



QUID DE LA FIABILITE DES DONNEES UTILISEES POUR LES LABELS ?

Données

Choix méthodologiques





AU NIVEAU EUROPEEN : UNE NECESSAIRE TAXONOMIE

Volonté de créer une **classification standardisée** au niveau européen

Activités « **durables** » : bas-carbone et compatibles avec l'accord de Paris

Activités « **transitoires** » qui pourraient contribuer à la transition mais qui ne suivent pas encore la trajectoire de neutralité carbone

Activités « **habilitantes** » qui réduisent les émissions d'autres activités

Depuis le 1er janvier 2022, plus de 11 000 entreprises, institutions financières et États membres de l'Union européenne sont soumis à la taxonomie européenne : entreprises de plus de 500 salariés avec un bilan supérieur à 20 millions d'euros ou un chiffre d'affaires supérieur à 40 M€ sont concernées. **Elles doivent indiquer la part de leur chiffre d'affaires, de leurs investissements et de leurs dépenses qui correspondent à des activités durables.** À partir de 2024, le seuil sera abaissé à 250 salariés



AU NIVEAU EUROPEEN : UNE NECESSAIRE TAXONOMIE

Volonté de créer une classification standardisée au niveau européen (90 activités économiques représentant 80% des émissions directes de CO₂ dans l'Union européenne)

Les 6 objectifs environnementaux de la taxonomie européenne

1 Atténuation du changement climatique



3 Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines



5 Prévention et contrôle de la pollution



2 Adaptation au changement climatique



4 Transition vers une économie circulaire



6 Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes



» PARTIE 5 : QUID DU RÔLE DES BANQUES CENTRALES ?





LES RISQUES LIÉS AU CLIMAT SONT UNE SOURCE DE RISQUE FINANCIER

- Il revient en premier aux **décideurs politiques élus** de prendre les mesures appropriées (incitations fiscales, réglementation, subventions etc.).
- **Les banques centrales et les superviseurs** doivent néanmoins exercer leurs responsabilités, dans le cadre de leur mandat. Or, **les risques liés au climat sont une source de risque financier.**



POURQUOI UN RISQUE ENVIRONNEMENTAL EST UN RISQUE FINANCIER ?

Risque physique



Risque de transition





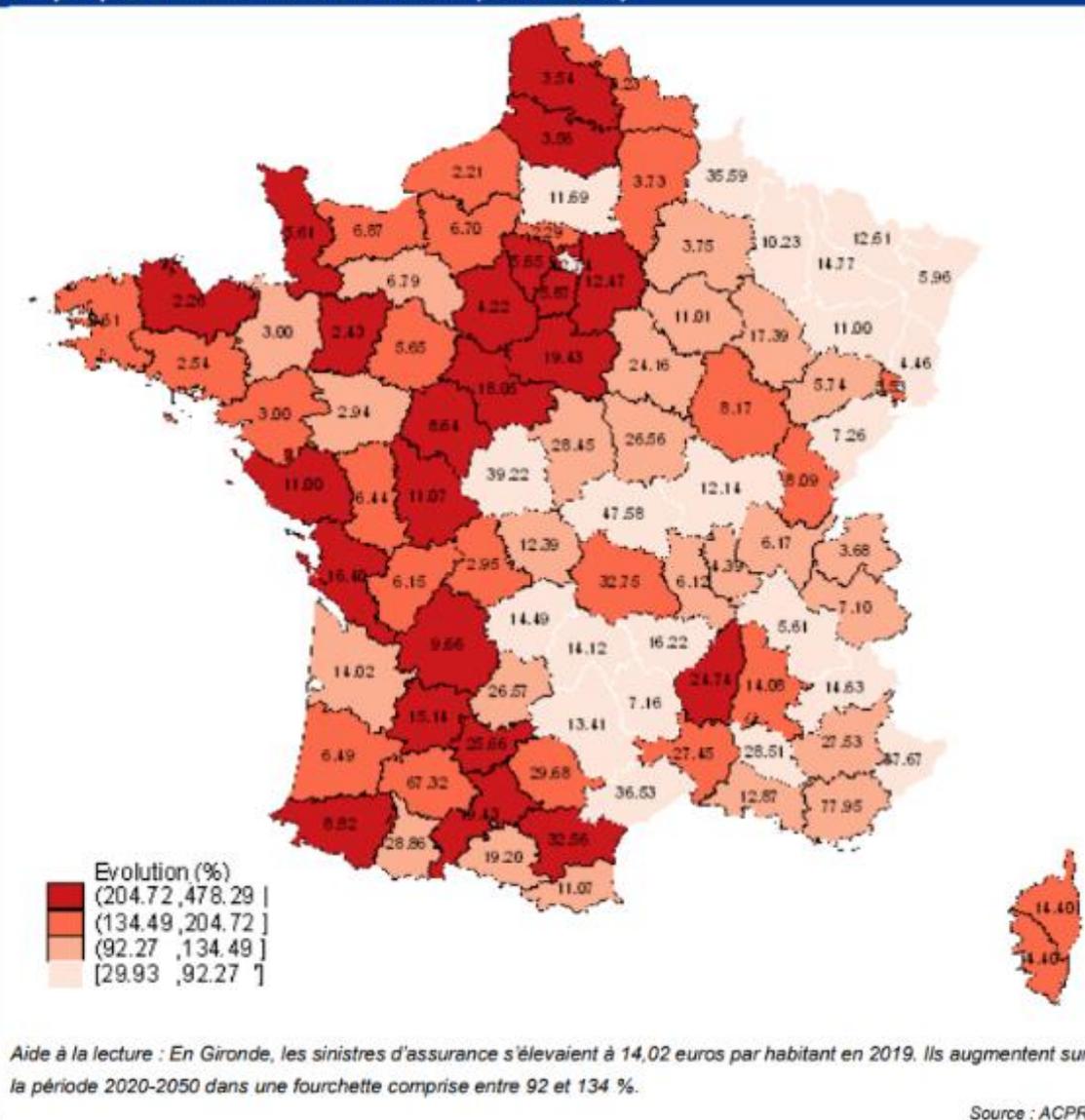
Les risques physiques concernent les pertes économiques et financières liées à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes (ouragans, inondations ...) ainsi qu'aux changements de long terme des tendances climatiques (augmentation du niveau de la mer ou désertification/perturbations du secteur agricole).





SINISTRALITE A HORIZON 2050

Graphique 17 – Sinistralité Tous Périls (2019 – 2050)





SINISTRALITE A HORIZON 2050

Source : France Assureurs

INDEMNISATION MOYENNE VERSEE PAR SINISTRE (1989-2019, EN EUROS CONSTANTS 2020)

	Particuliers	Professionnels	Global
 INONDATIONS	10 230 €	28 320 €	14 670 €
 TEMPÊTES	2 170 €	7 380 €	3 120 €
 SÉCHERESSE	16 340 €	NS*	16 340 €
Moyenne tous périls	4 420 €	11 690 €	5 740 €

Impact sur l'assurance à l'horizon 2050 en France

Sécheresse



Inondations



Submersion



Tempête





LES RISQUES DE TRANSITION

Les risques de transition concernent les risques qui pourraient se matérialiser en cas de transition rapide vers une économie bas-carbone (par exemple, du fait de politiques publiques soudaines, de ruptures, etc.).

=> Risque d'« actifs échoués »





LES RISQUES DE TRANSITION

Risques liés au coût du carbone	Facteur de risque	Exemple
Augmentation du coût du carbone	Fortes émissions directes de GES tout en étant assujetti au marché européen des quotas du carbone (EU-ETS)	Acier - émissions industrielles
Augmentation de la contribution climat-énergie (CCE)	Usage important de produits soumis à la CCE	Transport - essence
Augmentation de la facture énergétique	Fortes consommations énergétiques	Foncier - chauffage des bâtiments
Augmentation des prix d'un fournisseur	Fournisseur et/ou chaîne amont exposé à des augmentations des coûts (e.g. carbone, CCE, facture énergétique)	Construction - achat de ciment
Difficulté à vendre le produit, car désintérêt sur le produit vendu	Le produit fonctionne avec une source d'énergie carbonée (scope 3 aval)	Automobile - voiture thermique



LES RISQUES DE TRANSITION

Risques liés à des évolutions réglementaires	Facteur de risque	Exemple
Extension du périmètre couvert par les taxes sur les émissions directes	Fortes émissions directes de GES non captées par le marché des quotas ou la CCE	Agriculture - méthane bovin
Mise en place d'une taxe carbone aux frontières UE	Approvisionnement auprès d'un fournisseur émetteur en dehors de la zone UE	Commerce de gros - import de produit
Produit interdit à la vente	Le produit fonctionne avec une source d'énergie carbonée ou la fabrication du produit émet de fortes quantités de GES	Automobile - voiture diesel

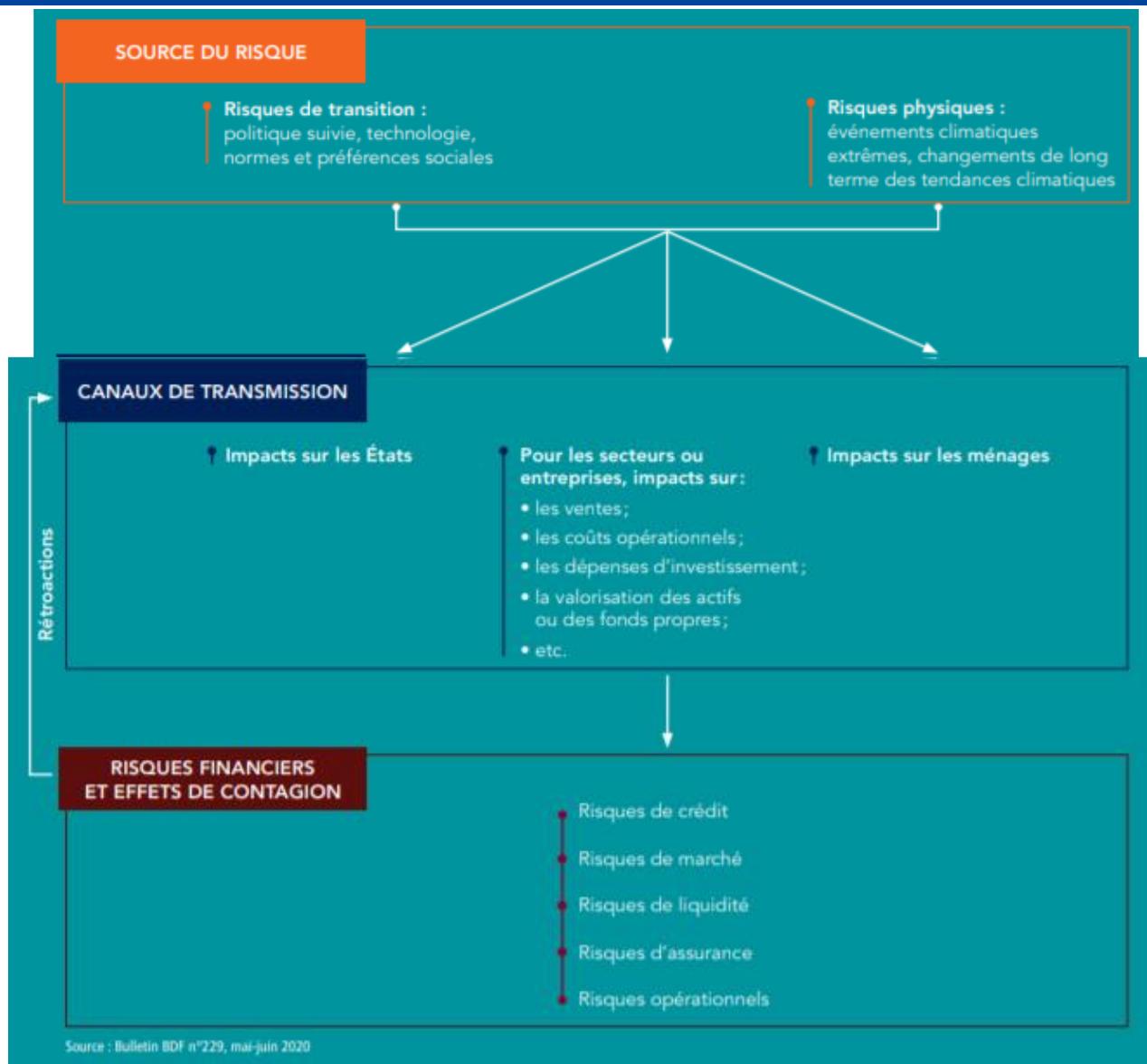


LES RISQUES DE TRANSITION

Risques liés à la réputation et au marché	Facteur de risque	Exemple
Difficulté de refinancement, car désintérêt des banques / investisseurs	L'entreprise est jugée risquée et/ou immature et/ou désintéressée de sa transition	Industrie - extraction de pétrole
Détérioration des relations d'affaires avec clients et/ou fournisseurs	L'entreprise est jugée risquée et/ou immature et/ou désintéressée de sa transition	Agroalimentaire - déforestation
Difficulté à vendre le produit, car désintérêt sur le produit vendu	Le consommateur prend conscience de l'impact carbone du produit	Commerce de détail - vente de viande
Modèle d'affaires inadapté	Fournisseurs ou clients susceptibles de changer leurs activités	Ciment - béton de gros œuvre ; Chimie - engrais chimique



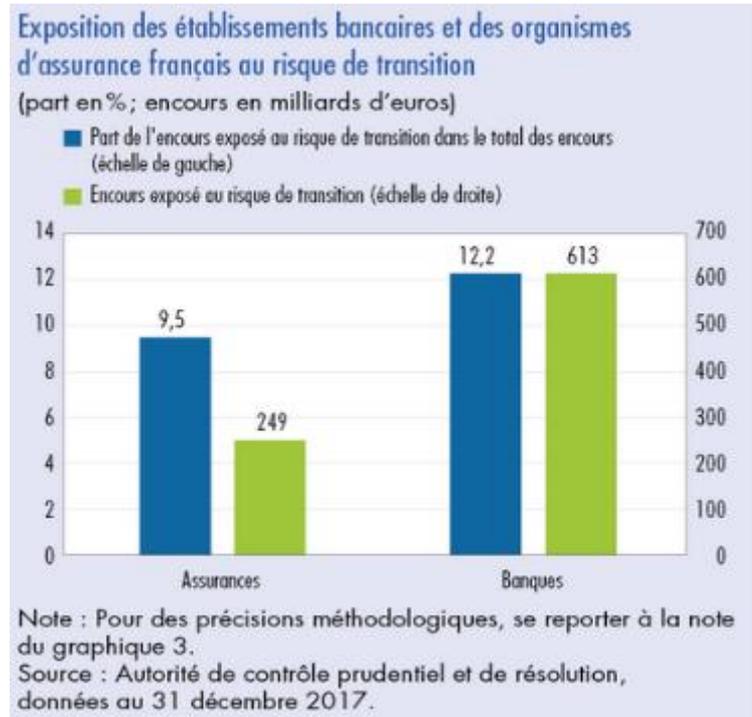
CANAUX DE TRANSMISSION ET DE CONTAGION DES RISQUES PHYSIQUES ET DE TRANSITION





PREMIERE ETUDE MENEES PAR L'ACPR EN 2019

- En avril 2019, l'ACPR a publié **deux études sur les institutions financières françaises (banques et assureurs) face aux risques liés au climat => chiffrage en infographie à droite**
- Création d'une commission climat et finance durable fin 2019
- L'ACPR a lancé en juillet 2020 son exercice pilote climat



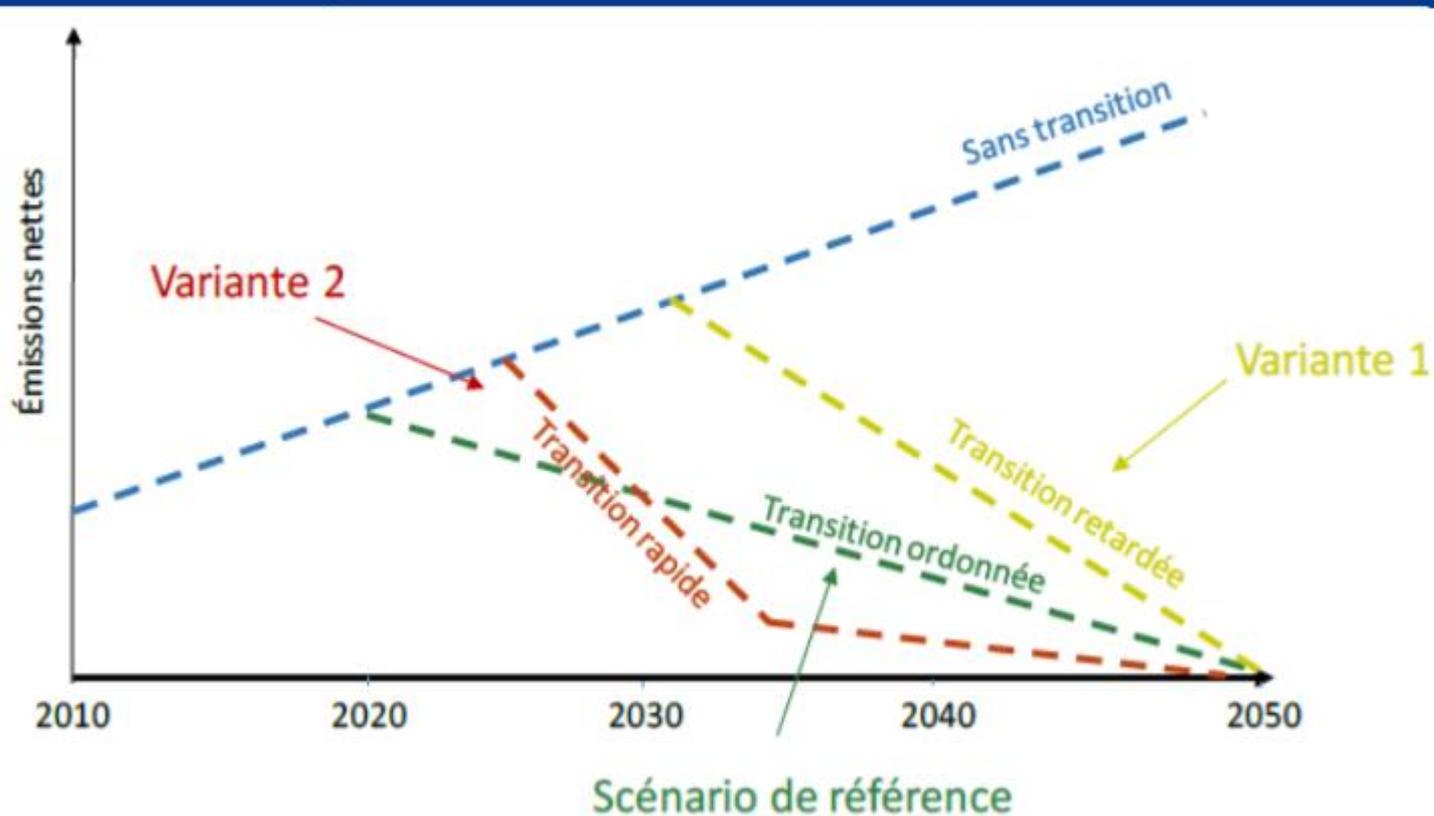
862 milliards d'euros
le montant des expositions des établissements bancaires et organismes d'assurance français aux secteurs les plus carbonés

Moins de 2,5 %
la part des actifs des établissements situés dans des zones géographiques moyennement ou fortement vulnérables au changement climatique



EXERCICE PILOTE CLIMATIQUE 2020 (RÉSULTAT PUBLIE EN MAI 2021) : 4 SCENARIOS ENVISAGES

Graphique 1 - Représentation schématique des scénarios de transition et de risque physique inclus dans l'exercice pilote de l'ACPR

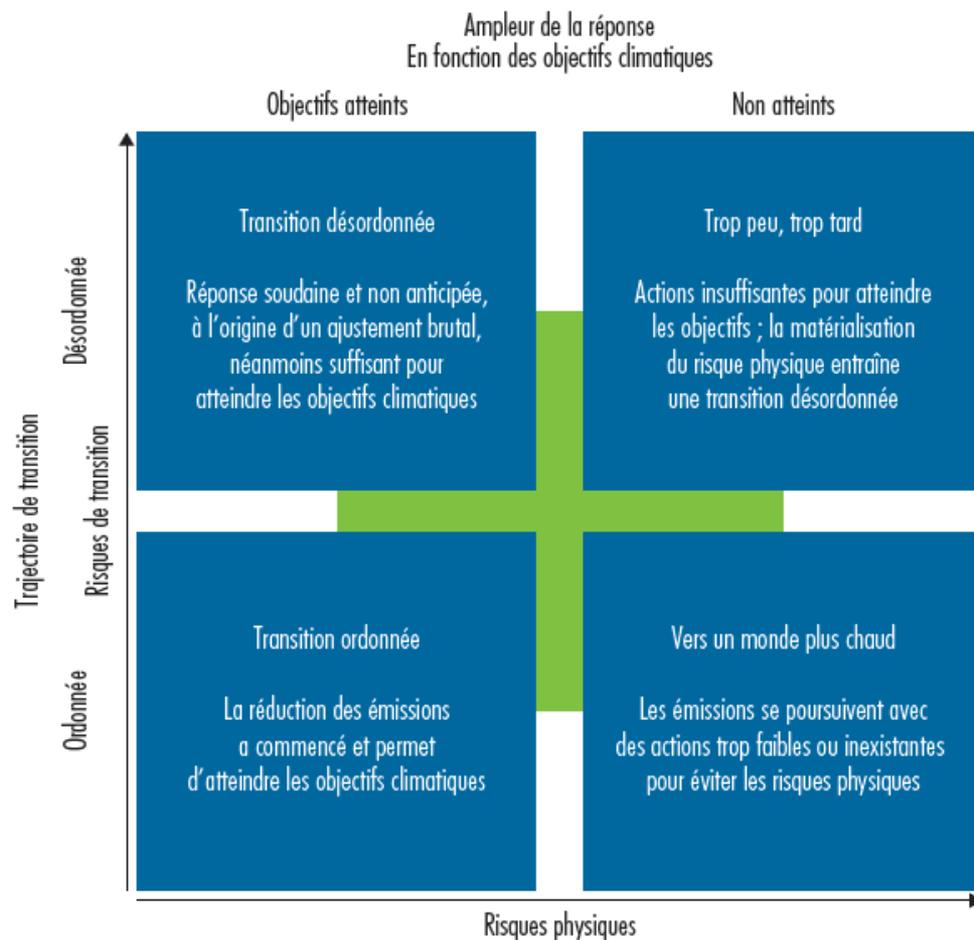


Source : Données ACPR et Banque de France – spécifications techniques <https://acpr.banque-france.fr/scenarios-et-hypotheses-principales-de-lexercice-pilote-climatique>



RISQUE DE TRANSITION

Les classes de scénarios du NGFS



Source : NGFS, 2020.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'EXERCICE PILOTE CLIMATIQUE 2020 (RÉSULTAT PUBLIE EN MAI 2021)



Un secteur financier modérément exposé au risque de transition

Au vu des métriques d'analyse retenues, qui seront progressivement affinées, et dans la limite des hypothèses et modèles utilisés, l'exercice confirme l'exposition modérée du secteur financier français au risque de transition. Toutefois, sept secteurs sensibles concentrent une part importante des pertes de marché et voient leur coût du risque multiplié par trois sur la période.

Une hausse significative de la sinistralité et des primes d'assurance

Sur l'ensemble du territoire français, le changement climatique impliquerait une hausse de la sinistralité liée aux catastrophes naturelles de 2 à 5 fois pour les départements les plus touchés et les primes augmenteraient de 130 à 200 % sur 30 ans pour couvrir ces pertes.



LE RÉSEAU POUR LE VERDISSEMENT DU SYSTÈME FINANCIER (NGFS)



- Créé à Paris, en décembre 2017, *One Planet Summit* : 8 banques centrales et superviseurs ont mis en place le réseau NGFS (FR, BoE, Buba, Maroc, Chine, Mexique notamment).
- Aujourd'hui : **95 membres** et **15 observateurs**, couvrant 5 continents.
- **Coalition des volontés**. En aucun cas, une instance normative.



PREMIER RAPPORT COMPLET DU NGFS (AVRIL 2019)

Réseau pour le verdissement du système financier
Premier rapport complet

Un appel à l'action Le changement climatique comme source de risque financier

Avril 2019



Central banks and supervisors

1.



Intégrer les risques climatiques dans la suivi de la stabilité financière et la supervision microprudentielle

2.



Intégrer les facteurs liés au développement durable dans la gestion de portefeuille pour compte propre

3.



Remédier aux lacunes en matière de données

4.



Sensibiliser davantage et renforcer les capacités d'analyse, encourager l'assistance technique et le partage des connaissances

Décideurs de politique économique

5.



Parvenir à une publication d'informations financières en rapport avec le risque climatique et environnemental sur des bases solides et homogènes au plan international

6.



Favoriser le développement d'une « taxonomie » (classification) des activités économiques

CE QUE LA BANQUE CENTRALE FAIT ET CE QU'ELLE NE FAIT PAS !

COMMENT VERDIR LA POLITIQUE MONÉTAIRE ?

APPROCHE PAR LES RISQUES

VS

APPROCHE PAR LA POLITIQUE MONÉTAIRE

Verdissement des modèles et des indicateurs de politique monétaire

ESTIMATION DES RISQUES FINANCIERS LIÉS AU RISQUE CLIMATIQUE



STRESS-TESTS CLIMATIQUES



RISQUE CLIMATIQUE DANS LES MODÈLES MACROÉCONOMIQUES



VERT CLAIR

Verdissement des instruments actuels de la politique monétaire

MRO VERTS

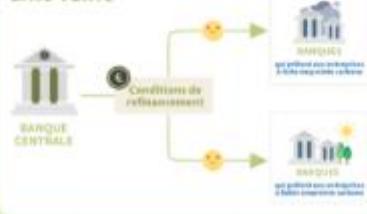


COLLATÉRAUX VERTS



TRAVAUX EN COURS

LTRO VERTS



ACTÈRE



VERT VIF

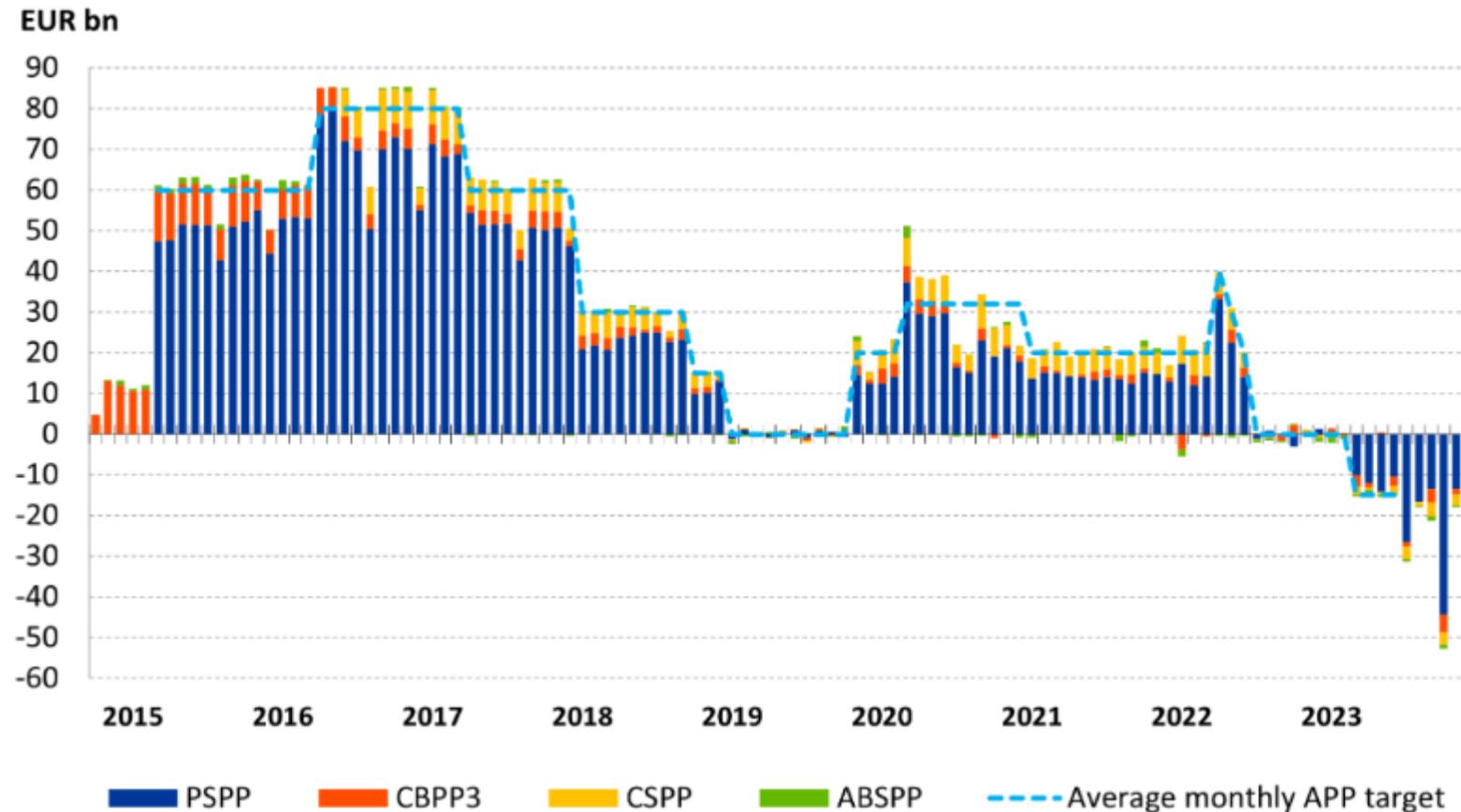
Monétisation pour financer la transition écologique



MISSIONS DE LA BANQUE CENTRALE

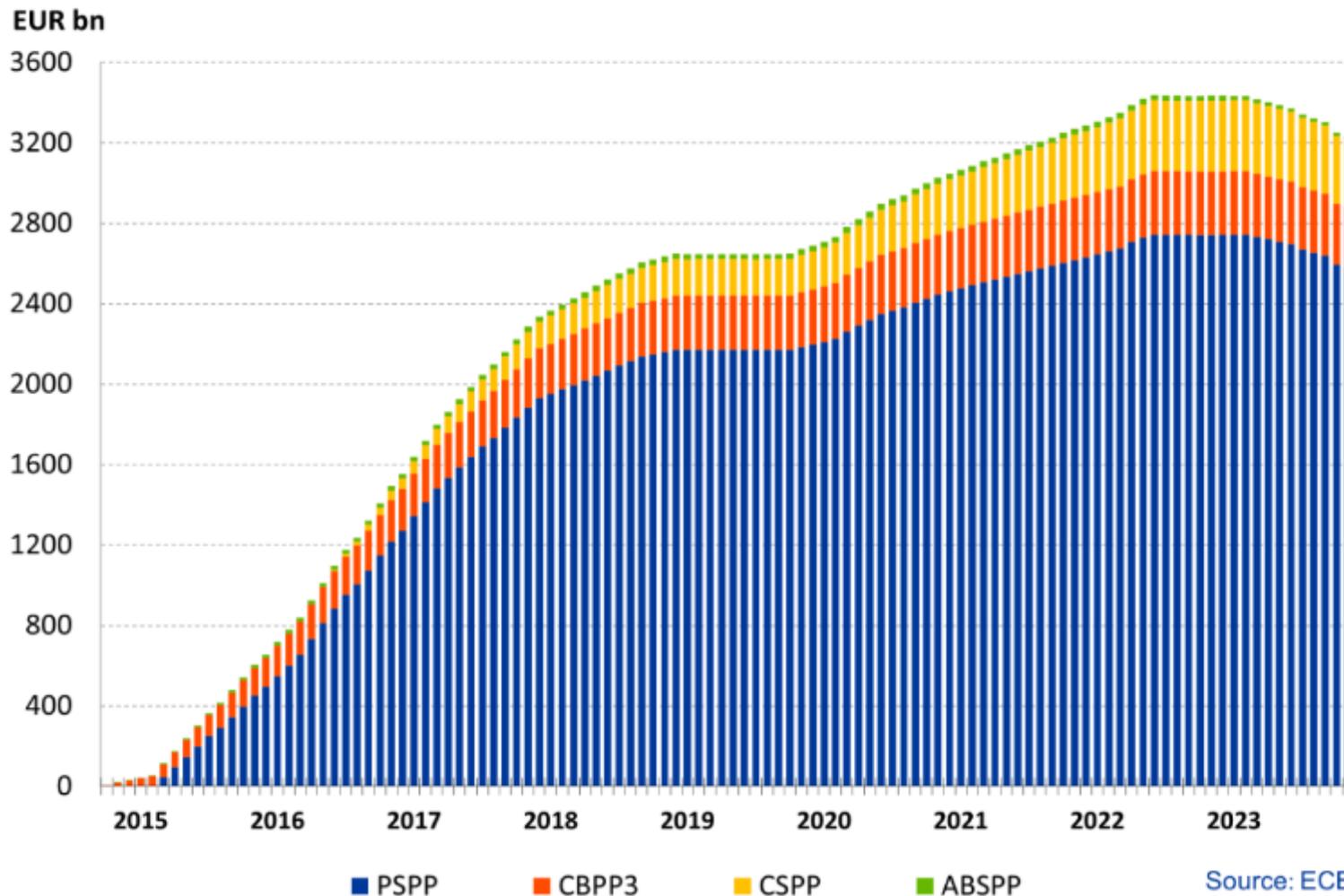


Chart: Net asset purchases by programme under APP



FOCUS SUR LE QUANTITATIVE EASING

November 2023. The cumulative net purchases are illustrated below.



La Banque de France attribue une cotation aux entreprises (enjeu pour le collatéral)

Travaux en-cours pour créer un indicateur climat :

- L'indicateur climat devra mesurer le risque physique
- l'indicateur climat devra mesurer le risque de transition

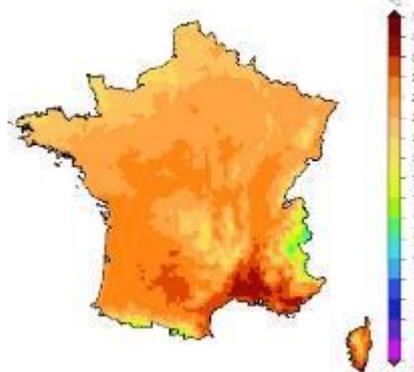
VERDISSEMENT DU COLLATERAL ?

L'indicateur climat devra mesurer le risque physique :
travaux avec Météo France



Température
estivale moyenne
(°C) sur la période
1976-2005

Horizon 2035 →



Température estivale
moyenne (°C) à
horizon 2035 dans un
scénario sans
politique climatique

- **Croisement avec les implantations géographiques des entreprises**

Risques physiques directs

Submersion marine

Inondation

Précipitations (pluies violentes, grêle, neige...)

Vague de chaleur ,
canicules

Sécheresse

Feux de forêts

Tempêtes et vents violents

Vague de froid et gel

Risques physiques indirects

Impacts sur la chaîne de valeurs (fournisseurs, clients), sur la zone d'activité, sur les salariés...

L'indicateur climat devra mesurer le risque de transition : il sera estimé qu'une entreprise est exposée à ce risque à partir du moment où sa trajectoire de décarbonation s'écarte d'une cible sectorielle de référence.

L'activité de l'entreprise sera analysée dans sa globalité

Exemple du secteur du BTP : les émissions indirectes (en amont) liées à la fabrication de l'acier et du ciment, ainsi qu'à leur acheminement sur le chantier, sont largement plus importantes que les émissions directes résultant de la phase de construction.

Cet indicateur climat pourra être utilisé à plusieurs titres :

- Éventuel verdissement du collatéral dans le cadre de la **politique monétaire**
- Pourra être utilisé par les banques commerciales comme un critère additionnel dans le processus d'octroi de prêts
- Permettra d'agréger les portefeuilles bancaires de crédit aux entreprises pour mesurer l'empreinte carbone (**angle stabilité financière**)

MERCI D'ÉVALUER CETTE CONFÉRENCE

Aller vers
app.klaxoon.com

NW5XGU7



Ouvert aux utilisateurs disposant
du lien

Tous les utilisateurs disposant du
lien/code ont accès à l'activité



app.klaxoon.com/join/NW5XGU7



QUESTIONS / REPONSES



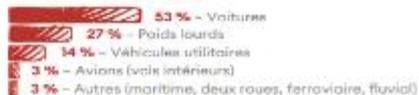
ANNEXE : LES SECTEURS EMETTEURS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Secteurs émetteurs en 2021



Activités par secteur

Transports = 113 Mt éqCO₂



Agriculture = 81 Mt éqCO₂



Industrie = 78 Mt éqCO₂



Bâtiments = 75 Mt éqCO₂



Transformation d'énergie = 44 Mt éqCO₂



Déchets = 15 Mt éqCO₂



Puits de carbone

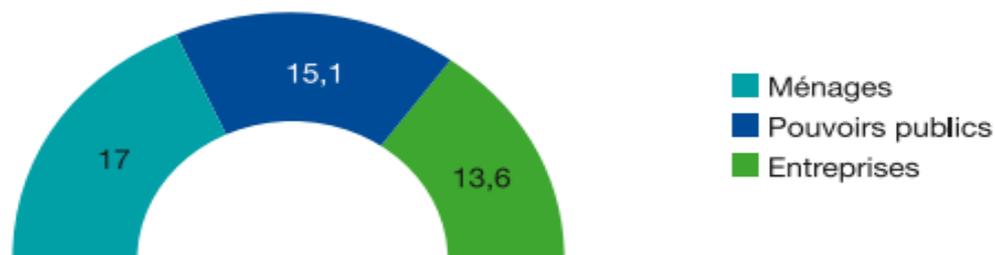
Source : Rapport du Haut Conseil pour le Climat, 2022



ANNEXE : QUI FINANCE LA TRANSITION ? ET COMMENT ?

INVESTISSEMENTS CLIMAT EN FRANCE PAR PORTEUR DE PROJET EN 2018

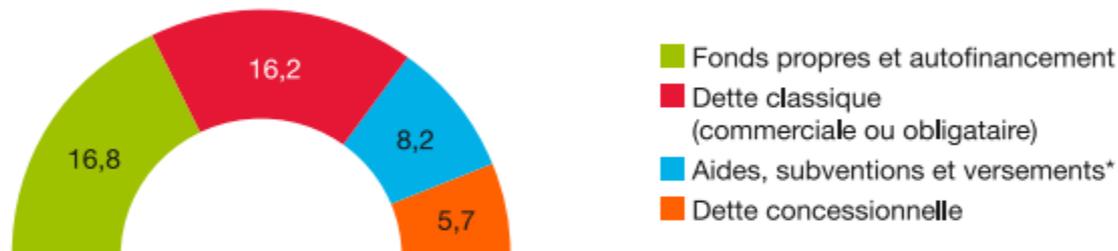
En milliards d'euros courants



Source : I4CE, Panorama des financements climat, édition 2019

INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS CLIMAT EN 2018

En milliards d'euros courants



* Y compris TVA à taux réduit, estimée à 1,2 milliard d'euros en 2018.

Source : I4CE, Panorama des financements climat, édition 2019



La finance durable

L'ESSENTIEL

La **finance durable** désigne l'ensemble des pratiques financières visant à favoriser l'intérêt de la collectivité **sur le long terme**. L'adjectif « durable » provient de la traduction du mot anglais « *sustainable* » (soutenable).

La finance durable recouvre traditionnellement trois concepts : la finance **solidaire**, la finance **socialement responsable** et la **finance verte**.



définition du caractère socialement responsable se fait selon une grille de **critères ESG** : **environnementaux (E)**, **sociaux (S)** et de **gouvernance (G)**. La finance socialement responsable repose donc sur une épargne investie sur des projets qui concilient conjointement, d'une part, la performance financière, d'autre part, le respect de l'environnement (E), la considération et le bien-être des salariés (S : dialogue social, formation des salariés, emploi de personnes en situation de handicap, prévention des risques, conformité réglementaire, etc.), enfin les bonnes pratiques de gouvernance (G : transparence de la rémunération des dirigeants, lutte contre la corruption, féminisation des conseils d'administration, etc.).

Les **stratégies d'investissements responsables** peuvent revêtir plusieurs formes :



La finance verte

L'ESSENTIEL

Le **changement climatique** et les adaptations qu'il implique sont un défi majeur pour l'économie. La lutte contre le réchauffement climatique est l'affaire de chacun, mais aussi de politiques publiques appropriées en matière de transport, de logement, de fiscalité, d'énergie, etc.

Le **secteur financier** a un rôle déterminant à jouer pour relever ce défi. Pourquoi? En premier lieu, les établissements financiers, en raison du montant important des ressources financières qu'ils gèrent, peuvent participer activement à l'orientation des investissements vers des projets favorisant la transition énergétique. Par ailleurs, le changement climatique expose les acteurs financiers à des risques dont ils doivent se prémunir. Il y a d'abord **les risques physiques**, induits par la multiplication d'événements météorologiques extrêmes (inondations, ouragans, sécheresses, canicules, etc.) et les dommages qui en découlent et que les sociétés d'assurance doivent indemniser. Il y a ensuite **les risques de transition** : les mesures prises par les pouvoirs publics ou les acteurs privés pour assurer la transition vers une économie à faible émission de carbone pourraient en effet pénaliser certains secteurs économiques (par exemple dans l'industrie automobile) et les acteurs (notamment les banques) qui les financent.

QUELQUES CHIFFRES

12,2 %

Part des secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre dans le bilan des principales banques françaises à fin 2017

830 milliards de dollars par an

Investissements additionnels liés au secteur énergétique requis au niveau mondial, en moyenne, entre 2016 et 2050, pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C



Sources : ACPR, GIEC, Climate Bonds Initiative, ministère de l'Économie et des Finances.



Obligation verte

Pour financer un investissement ou une dépense favorable à l'environnement, une entreprise, une collectivité ou un État peuvent décider d'émettre sur les marchés financiers une **obligation verte** (appelée **green bond** en anglais). L'obligation verte est un emprunt émis sur les marchés financiers par un « émetteur » (entreprise, collectivité, État). Elle se distingue d'une obligation classique en ce qu'elle finance exclusivement des projets favorables à l'environnement (milieux, écosystèmes).

POURQUOI EN PARLE-T-ON ?

La **transition écologique** est devenue un enjeu majeur pour notre société. Elle est notamment associée à la lutte contre le changement climatique lié aux émissions de gaz

Mais, une obligation verte s'accompagne d'un « **reporting** » détaillé (la publication d'informations au titre d'une transparence) qui permet aux investisseurs de s'assurer de la bonne affectation des fonds levés à l'occasion de l'émission au profit d'investissements ou de dépenses favorables à l'environnement.

Concrètement, les obligations vertes permettent de financer des infrastructures comme le développement de transports faiblement émetteurs de gaz à effet de serre, par exemple en favorisant le développement de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle (métro, train, piste cyclable), en verdissant le parc automobile (bus électriques, au biogaz) ou encore en privilégiant la gestion durable des déchets et l'efficacité énergétique...



Finance responsable



La finance responsable recouvre l'ensemble des initiatives et réglementations visant à favoriser le financement de projets ou **d'investissements dits socialement responsables (ISR)**. La **finance responsable** est une composante de la [finance durable](#).



La finance responsable repose sur une épargne investie sur **des projets qui concilient performances financières, sociales et environnementales**.

manière conjointe dans la mesure du possible, les **critères dits « ESG »** :

- **des critères environnementaux (E)** : réduction des gaz à effet de serre, performance énergétique, gestion durable des déchets...
- **des critères sociaux (S)** : respect du droit du travail, dialogue social, parité, formation des salariés, emploi des personnes en situation de handicap, prévention des risques, conformité...
- **des critères de gouvernance (G)** : transparence de la rémunération des dirigeants, lutte contre la corruption, féminisation des conseils d'administration, relation entre les actionnaires, le conseil d'administration et la direction...

Les stratégies d'investissements financiers



La taxonomie verte européenne

Le terme « taxonomie », utilisé à l'origine dans les sciences naturelles, est utilisé maintenant de manière plus large pour désigner **des classifications et des méthodes de classification**.

Le **règlement européen « Taxonomie »** vise à établir un système de classification unifié des activités économiques permettant de déterminer si ces activités peuvent être considérées comme « **durables sur le plan environnemental** » (ou « vertes »). Le règlement demande aux principaux acteurs économiques – financiers et non financiers – de **rendre compte de la proportion de leurs activités « vertes »**. L'objectif est de **réorienter les investissements** vers les activités favorables à la **transition écologique**.

POURQUOI EN PARLE-T-ON ?

La Commission européenne a présenté en 2018 un ensemble de propositions législatives dont la pierre angulaire est le règlement « Taxonomie », définitivement adopté par les autorités politiques de

aquatiques et marines ; transition vers une économie circulaire ; prévention et contrôle de la pollution ; protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes (voir infographie).

Les activités sont considérées comme **durables si elles respectent trois critères cumulatifs** : (1) contribuer de manière substantielle à au moins un des six objectifs environnementaux ; (2) ne pas causer de préjudice significatif aux cinq autres objectifs ; (3) respecter des garanties sociales minimales.

Par ailleurs, les activités économiques sont classées en **deux catégories** principales : celles qui sont considérées comme étant « **déjà durables** » (par exemple, la production d'électricité utilisant les éoliennes ou les panneaux solaires) ; et celles qui ne sont pas durables en soi mais qui permettent à d'autres activités de **contribuer de manière substantielle à un ou plusieurs objectifs environnementaux** (par exemple, la production de batteries électriques).



Educfi Banque de France



@Educfi_BDF



Educfi Banque de France

*Banque de France
ABC de l'Economie*